

Activités législatives



ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Activités législatives

2005



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Michael Malley, président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

L'honorable Michael Malley Président de l'Assemblée législative Pièce 31, Assemblée législative Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 17 ° rapport annuel, *Activités législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2005.

La greffière,

Loredana Catalli Sonier

Lpedana Satalli Smill

Table des matières

| Aperçu de l'année | 7 |
|---|----|
| Bureau de l'Assemblée législative | 10 |
| Énoncé de mission | 10 |
| Organigramme | 10 |
| Description des fonctions | 11 |
| Réparation et restauration des lustres | 12 |
| Bureau du greffier | 16 |
| Services à la Chambre et aux comités et services de procédure | 16 |
| Activités des comités permanents et spéciaux | 19 |
| Statistiques comparatives sur la Chambre | 24 |
| Services des finances et des ressources humaines | 25 |
| Sommaire financier de l'Assemblée législative | 28 |
| Effectif de l'Assemblée législative | 28 |
| Services de protocole, de sécurité et d'accueil | 29 |
| Bibliothèque de l'Assemblée législative | 32 |
| Bureau du hansard | 38 |
| Traduction des débats | 41 |
| Projet spécial | 43 |
| Publications | 44 |
| Programme pour les parlementaires | 45 |
| Hommages | 46 |

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

La deuxième session de la 55° législature, qui reprend le 4 janvier 2005 et se poursuit au cours des mois de janvier, mars, avril, mai, juin et décembre, compte 58 jours de séance en tout.

Pendant la séance du 6 janvier, le premier ministre Bernard Lord informe l'Assemblée du décès de Louis J. Robichaud (1925-2005), ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Lord souligne l'apport de M. Robichaud à la province en tant que député libéral provincial (Kent, 1952-1971), chef du Parti libéral (1958-1971), premier ministre (1960-1970) et sénateur (1973-2000). M. Graham, chef de l'opposition, et M^{me} Weir, chef du Nouveau Parti démocratique, se joignent au premier ministre pour offrir des condoléances et rendre hommage aux réalisations de l'ancien premier ministre. La Chambre ajourne immédiatement au 18 janvier par respect pour l'ancien premier ministre et sa famille.

Le 19 janvier, le premier ministre Lord dépose le Rapport final et recommandations de la Commission sur la démocratie législative. Créée à l'automne 2003 et chargée du vaste mandat de moderniser les institutions démocratiques de la province, la commission formule 90 recommandations, y compris ce qui suit : l'adoption d'un nouveau système électoral, soit le système mixte de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick; la tenue d'élections à une date fixe en octobre tous les quatre ans ; l'instauration d'un processus indépendant de redécoupage des circonscriptions électorales après chaque recensement décennal; la création d'une commission électorale indépendante nommée Élections Nouveau-Brunswick; le renforcement du rôle des parlementaires pour accroître leur indépendance ; l'adoption de nouvelles règles afin que les partis politiques soient plus ouverts et démocratiques ; des mesures pour accroître le nombre de femmes désignées candidates aux élections législatives ; des démarches pour faire participer davantage les peuples autochtones à la vie démocratique de la province.

Le 12 avril, la Chambre adopte une motion qui recommande la nomination de Patrick A.A. Ryan à titre de commissaire aux conflits d'intérêts pour un mandat de cinq ans. Le juge Ryan a eu une brillante carrière à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. La Chambre remercie de ses services professionnels et dévoués Stuart G. Stratton, premier commissaire aux conflits d'intérêts du Nouveau-Brunswick, qui prend sa retraite.

Le 26 avril, le président Bev Harrison attire l'attention des parlementaires sur les deux lustres magnifiques, réinstallés à la Chambre après des travaux intensifs de restauration qui ont duré six mois. Les lustres nord et sud ont été restaurés, celui-ci ayant tombé sur le parquet de la Chambre le 8 novembre 2002, au cours de l'entretien annuel.

Du 29 avril au 1er mai, l'Assemblée accueille le 16^e colloque législatif annuel pour élèves. Pendant le colloque de trois jours, 49 élèves qui représentent des écoles secondaires de l'ensemble de la province assistent à des ateliers et à des conférences portant sur les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif du gouvernement. La fin de semaine atteint son point culminant le dimanche matin, lorsque les élèves participent à un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée. Pour la deuxième année de suite, le lieutenant-gouverneur, S.H. Herménégilde Chiasson, ouvre le Parlement jeunesse en prononçant un discours du trône. Le président Bev Harrison préside le Parlement jeunesse, tandis que les élèves participent à leurs propres débats à la Chambre et adoptent ou rejettent des motions et des mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes sur des sujets qui les préoccupent.

Pendant la séance du printemps, la Chambre suit un calendrier parlementaire (trois semaines de séance suivies d'une semaine de relâche) qui permet aux parlementaires d'organiser leur calendrier et de s'occuper des affaires de leur circonscription pendant les semaines de relâche. Étant donné la lourde charge de travail et les nombreux projets de loi dont la Chambre est saisie, la session se poursuit après le 10 juin, date prévue de l'ajournement, et l'Assemblée s'ajourne le 30 juin, au 6 décembre 2005.

Le 21 juin, le président Harrison informe la Chambre de la décision du Conseil national de la Société canadienne du cancer de souligner la contribution importante que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a apportée à la lutte anticancéreuse, en accordant à l'Assemblée le Certificat de reconnaissance exceptionnelle pour la remercier d'avoir édicté la *Loi sur les endroits sans fumée*.

L'Assemblée organise trois conférences parlementaires au cours de l'année. Du 17 au 20 février, la section du Nouveau-Brunswick de l'Assemblée parlementaire

de la Francophonie est l'hôtesse de la Conférence des présidents de section, à laquelle participent des délégations de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Maine, du Canada et de la Région Amérique. L'Assemblée est l'hôtesse de la 25^e Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, du 23 au 26 juin 2005. Voici certains des sujets discutés aux séances de perfectionnement professionnel: l'expérience de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'attraction d'immigrants vers le Canada atlantique; les défis à relever par les collectivités rurales dans un monde urbanisé; la réforme démocratique. Du 26 au 28 septembre 2005, l'Assemblée législative est pour la première fois l'hôtesse d'une réunion de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec. L'entente constituant la nouvelle association a été signée à Québec le 1^{er} septembre 2004 en vue de renforcer les rapports étroits et les liens d'amitié entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et de fournir une tribune régulière pour des rencontres entre les parlementaires aux deux assemblées. La réforme parlementaire et l'aménagement forestier sont deux des thèmes de la réunion.

Le 13 octobre, Elizabeth Weir, ancienne chef du NPD et députée de Saint John Harbour, démissionne de ses fonctions à l'Assemblée législative pour accepter sa nomination à titre de présidente et chef de la direction de la nouvelle Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick. M^{me} Weir a été élue pour la première fois aux élections générales de 1991 dans la circonscription de Saint-Jean-Sud. Elle a été réélue à trois élections subséquentes à titre de députée de Saint John Harbour.

Le candidat libéral Ed Doherty, ophtalmologiste renommé et accompli de Saint John, est élu à l'élection partielle tenue le 14 novembre 2005 pour combler le siège vacant de Saint John Harbour. Le nouveau député est assermenté à une cérémonie tenue à la Chambre le 30 novembre 2005. L'élection de M. Doherty modifie la répartition des sièges à la Chambre, qui compte dorénavant 28 Progressistes-Conservateurs et 27 Libéraux.

Les comités permanents demeurent actifs toute l'année et siègent 74 jours en tout. Le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne se réunissent tous les deux pendant plusieurs semaines pour essayer de mettre à jour l'examen des ministères et des organismes de la Couronne. Pendant les travaux continus de restauration du plafond de plâtre de la Chambre du Conseil législatif,

qui sert de salle principale des comités, les comités parlementaires tiennent des audiences sur le parquet de la Chambre de l'Assemblée législative.

La deuxième session est prorogée le matin du 6 décembre 2005.

Le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson ouvre la troisième session l'après-midi du 6 décembre 2005. Le 7 décembre, John Betts, député de Moncton-Crescent, est nommé vice-président pour remplacer Trevor Holder, qui a été nommé au Cabinet le 21 novembre 2005, à titre de ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Des modifications du Règlement adoptées par la Chambre créent deux nouveaux comités permanents, soit le Comité permanent de l'éducation et le Comité permanent des soins de santé, ainsi que le nouveau Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, qui remplace le Comité permanent de l'ombudsman. En raison de la faible majorité du parti ministériel, le président est appelé à user de sa voix prépondérante à plusieurs occasions. Le 23 décembre, après une séance de trois semaines et après avoir adopté un calendrier parlementaire pour le reste de la troisième session, la Chambre ajourne au 28 mars 2006.

Une mesure législative créant le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Sur la recommandation de l'Assemblée, Ronald Godin est nommé premier défenseur du consommateur en matière d'assurances. L'Assemblée législative apporte des services de soutien administratif, financier et technique ainsi que de soutien en matière de ressources humaines au nouveau bureau, qui se trouve à Bathurst.

Les initiatives technologiques prises pendant l'année sont notamment une amélioration importante des serveurs de l'Assemblée et du système d'enregistrement numérique, l'ajout d'un nouveau système intégré de gestion de la bibliothèque, des mises à niveau de logiciels et de dispositifs de sécurité et des liens informatiques pour les greffiers parlementaires et le personnel permanent de la Chambre. La bibliothèque de l'Assemblée législative a mis en oeuvre de nombreuses améliorations au cours des dernières années, dont un nouveau catalogue en ligne plus fiable et convivial, qui permet à la clientèle de sauvegarder les recherches. Le nouveau système de prêt informatisé est relié au catalogue en ligne, ce qui permet à la clientèle de vérifier la disponibilité des ouvrages et de présenter des demandes en direct.

Afin de diffuser les délibérations de la Chambre, l'Assemblée obtient un canal parlementaire spécialisé, compris dans le service de câblodistribution de base de Rogers Cable. L'Assemblée fait l'acquisition de son propre système professionnel de télédiffusion, qui comprendra des caméras robotiques fixes. Le canal parlementaire, qui sera diffusé au canal 70, devrait entrer en service d'ici le 28 mars 2006, date prévue de la rentrée parlementaire.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative adopte un certain nombre de recommandations clés d'un plan d'évaluation et plan directeur pour la restauration, la préservation et l'entretien de l'édifice de l'Assemblée législative. Le document, intitulé *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, est adopté comme base des principes exemplaires de conservation visant l'édifice de l'Assemblée législative. Le remplacement du toit en métal et des solins et le remplacement de l'entrée de l'édifice pour fauteuils roulants sont cernés comme grandes priorités pour 2006-2007.

La Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, coprésidée par la juge Margaret Larlee et la juge Brigitte Robichaud, publie son rapport préliminaire le 21 novembre 2005. Pour tenir compte des déplacements de la population, la commission propose d'ajouter des circonscriptions

électorales dans les régions de Fredericton et de Dieppe-Moncton et d'éliminer une circonscription dans le sud-ouest et une autre dans le nord-est de la province. La commission, dont les membres ont été recommandés par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, avait pour mandat de redécouper la carte électorale de la province afin d'assurer une répartition plus uniforme de la population parmi les 55 circonscriptions électorales. La commission tient des audiences publiques en janvier 2006 af in d'obtenir l'apport du public au sujet de la teneur du rapport préliminaire.

Quatre nouveaux employés se joignent au personnel du Bureau de l'Assemblée législative en 2005 : Rachelle Cormier (bureau du greffier) ; Anthony Lovesey (bibliothèque de l'Assemblée législative) ; Josée Bourque (Traduction des débats) ; Hannah Fulton (Bureau de l'opposition officielle). La bibliothèque de l'Assemblée législative subit les changements les plus importants et devra relever de nouveaux défis à la suite de la retraite de trois membres de longue date du personnel, à savoir Peggy Goss et Jean-Claude Arcand, bibliothécaires, et Margie Pacey, bibliothécaire parlementaire, qui a pris sa retraite à la fin de novembre, après 30 ans de service à la bibliothèque de l'Assemblée législative.



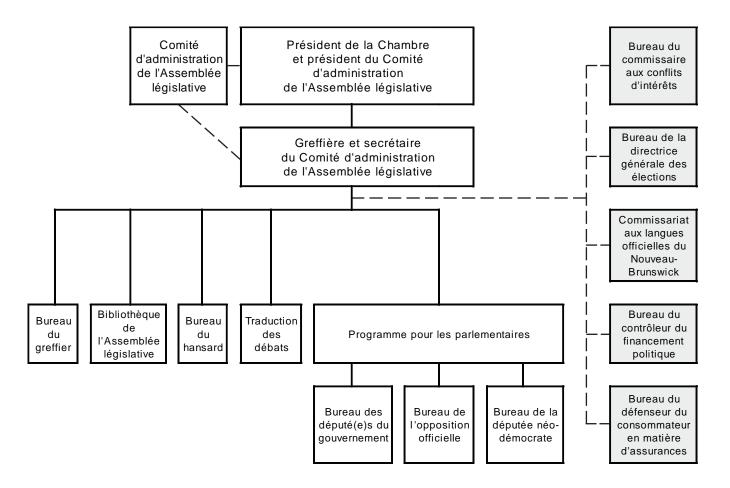
Le sergent d'armes Dan Bussières, dans la rotonde. Les gens du Nouveau-Brunswick sont invités à faire part de leurs pensées et de leurs sympathies dans un livre de condoléance à la mémoire de l'ancien premier ministre Louis J. Robichaud (1927-2005).

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

- 1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- 2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- 3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- 4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Asssemblée législative.
- 5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- 6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

Organigramme



Description des fonctions

1. Greffière de l'Assemblée législative

• La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

2. Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au bureau de la directrice générale des élections, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, au bureau du contrôleur du financement politique et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

3. Bibliothèque de l'Assemblée législative

• Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. Bureau du hansard

• Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

5. Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. Programme pour les parlementaires

• Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Réparation et restauration des lustres

Les points d'attraction de la Chambre sont ses magnifiques lustres de cristal qui ont été fabriqués dans le style anglais des années 1880 et qui comprennent des armatures en laiton, des plaques réfléchissantes en verre opaque blanc ainsi que des pendeloques et des globes de cristal au plomb. Chaque lustre compte près de 600 pendeloques de verre et de cristal au plomb faites à la main dans l'ancienne République tchèque et en Irlande par Waterford Crystal. Au début, les lustres étaient éclairés au gaz — d'où vient le nom original anglais « gasolier » — et devaient être descendus et remontés chaque fois que les brûleurs à gaz étaient allumés. De fait, ils sont encore équipés du mécanisme qui permet de les descendre jusqu'au plancher et de les remonter jusqu'au plafond. En mars 1888, la somme de 71,10 \$ a été payée à Fredericton Electric Light Co. pour l'installation de luminaires électriques dans l'édifice parlementaire, soit dans la Chambre d'Assemblée, la Chambre du Conseil, le foyer et l'entrée principale. Les lustres sont convertis à l'électricité avant 1920.

Le 14 novembre 2001, les lustres sont rallumés après une remise en état complète.

Lors d'une remise en état antérieure des lustres, commencée dans le cadre de travaux de rénovation de l'intérieur de la Chambre et terminée en 1988, des pendeloques manquantes sont remplacées, les fils électriques sont changés, et le laiton est nettoyé et laqué.

En 2001, les deux magnifiques lustres en laiton rose et cristal Waterford suspendus au plafond de la Chambre font l'objet d'une restauration complète, ce qui comprend le remplacement du mécanisme de treuils pour descendre et remonter les luminaires. La réfection est effectuée après la chute d'une plaque en plastique du lustre du côté nord qui avait été endommagé auparavant. Il faut descendre les lustres pour que le personnel puisse évaluer la situation. C'est alors que toute la stabilité des luminaires est mise en doute en ce qui concerne la structure de soutien et la capacité des treuils, des fils et des branchements électriques. À la suite de consultations auprès de l'Institut canadien de conservation, des membres du personnel du ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que du Secrétariat à la Culture et au Sport du ministère de l'Éducation, la période du 5 février jusqu'au 20 mars est réservée pour terminer les travaux nécessaires afin de redonner aux lustres leur splendeur originale.

Ned Bowes, de Shades of Light, qui avait déjà participé aux travaux de rénovation de 1985, obtient le contrat pour faire le travail. Un élévateur à nacelle est introduit dans la Chambre, et les pendeloques et les globes sont enlevés. Le 21 février, les deux lustres sont descendus et placés sur une table fabriquée pour l'occasion et équipée d'un dessus

isolant rigide afin de recevoir la structure des lustres. L'inspecteur en électricité indique alors que la réfection du câblage électrique devra correspondre aux normes approuvées par la CSA.

Il est estimé que, au lieu d'avoir un fût en trois bouts avec des joints filetés peu fiables, il serait plus sécuritaire d'avoir un support tout d'une pièce. La couronne à gaz à la base de chaque lustre, avec ses orifices scellés avec du ruban adhésif, est enlevée et remplacée par une nouvelle pièce approuvée par la CSA (les couronnes originales ainsi que d'autres pièces remplacées sont photographiées et déposées à la réserve centrale des collections patrimoniales du Nouveau-Brunswick).

Le 26 février, l'assemblage du fût principal de chaque luminaire est enlevé et démonté. Les pièces de laiton du fût principal qui avaient été endommagées sont enlevées et envoyées au New Brunswick College of Craft and Design pour y être réparées. Une pièce dont les dommages sont irréparables doit être reproduite. Le lendemain, la Chambre ayant été convoquée, l'installation doit être enlevée de la Chambre, et les lustres sont transportés au troisième étage, près de la rotonde.

À la mi-mai, les pièces du lustre sont envoyées à Éclairage Unilight Limitée, à Montréal, pour que le luminaire endommagé soit recâblé et réparé.

Le 8 octobre, les lustres sont renvoyés à l'atelier du ministère de l'Approvisionnement et des Services, à l'angle des rues Brunswick et St. John, où ils sont réassemblés et repolis à l'Incralac. Le 5 novembre, le spécialiste d'Éclairage Unilight Limitée termine le recâblage des pendeloques du lustre ainsi que le remplacement des agrafes et liens des fils électriques ; du fil de cuivre de calibre 21 est utilisé, l'ancien fil à collets ayant été jugé insuffisant. La partie principale des lustres est rapportée à la Chambre et installée sur les supports préparés à cette fin. Le 12 novembre 2001, les lustres sont suspendus à leur place habituelle, et les pendeloques y sont ensuite fixées.

Le 8 novembre 2002, presque un an après la fin des travaux de restauration et plusieurs jours avant le début des travaux de l'Assemblée législative, le lustre du côté sud s'écrase au sol pendant qu'il est monté, après avoir été descendu pour être nettoyé.

Les dommages les plus importants sont causés à l'armature du lustre orné en laiton rose et à la majorité des 574 pendeloques de cristal Waterford suspendues à l'armature, y compris plusieurs des 18 globes en cristal au plomb du lustre. Des luminaires temporaires sont installés et demeureront en place jusqu'à la restauration complète du lustre du côté sud. L'objectif des travaux de restauration est de conserver autant que possible le caractère artistique original.

En 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative entreprend de vastes recherches et consultations en vue de trouver des compagnies qualifiées pour entreprendre les travaux de réparation et de restauration du lustre du côté sud qui a été endommagé de façon importante en 2003, à la suite de la défaillance du mécanisme qui permet de descendre le lustre. L'Assemblée législative collabore étroitement avec le personnel du Secrétariat à la Culture et au Sport durant le processus.

Au cours de l'été 2003, Nancy Reid, de Heritage Services, est affectée à la surveillance des aspects du patrimoine et de la conservation du projet de restauration et de réparation.

L'examen initial des dommages porte sur les éléments structuraux en laiton et le cristal, tandis que des évaluations supplémentaires sur les aspects électriques et mécaniques sont effectuées par D. M. Steeves & Associates Ltd. Il est décidé que le lustre du côté sud peut être restauré et que les deux luminaires nécessitent des améliorations électriques et mécaniques afin d'être conformes aux codes de sécurité en cours.

En octobre 2004, après le lancement de l'appel de propositions aux compagnies démontrant un savoir-faire technique, une sensibilité patrimoniale et l'expérience nécessaire pour entreprendre des travaux spécialisés de restauration de luminaires datant du 19e siècle, le contrat est attribué à Acu-Bright Inc., de East Kingston, au New Hampshire. La proposition d'Acu-Bright respecte le mandat énoncé dans l'appel de propositions, et le délai d'exécution des travaux de réparation est fixé au 31 mars 2005.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- réparer et restaurer le luminaire endommagé ;
- remplacer le cristal détruit dans l'accident ;
- assurer autant que possible la concordance historique des deux luminaires, étant donné que ces luminaires à gaz avaient été grandement modifiés pour l'électricité;
- assurer que, du point de vue mécanique et électrique, les luminaires sont sécuritaires.

En novembre 2004, l'équipe d'Acu-Bright, sous la direction de Nancy Reid et de D. M. Steeves & Associates, retire les composantes du lustre du côté sud, qui a été endommagé, ainsi que le lustre du côté nord et les transporte à ses ateliers du New Hampshire et du Massachusetts.

En ce qui a trait au lustre du côté sud, endommagé dans l'accident, l'objectif est de préserver autant que possible la structure originale, en respectant l'intégrité historique de la pièce, tout en veillant à ce que ce luminaire massif soit fonctionnel et sécuritaire quant à son utilisation dans un édifice public.

Un maître-ferronnier et usineur répare l'armature en laiton du lustre du côté sud, en préservant l'original autant que possible. Le traitement appliqué au lustre du côté nord consiste à réparer les dégâts causés durant la manutention précédente et à faire en sorte que l'apparence, la fonction et la sécurité du lustre soient comparables à celles du lustre du côté sud. En raison de l'âge, de la conversion du gaz à l'électricité et des traitements appliqués au cours des années, les lustres présentent des modifications rudimentaires et des coupures dans le métal aux fins d'installation des fils, des pièces originales manquent, et les fûts centraux en acier, qui ont été remplacés en 2001, sont de longueurs différentes.

Les radiographies effectuées sur des parties du lustre du côté sud, afin de vérifier la bonne condition de la structure, indiquent que peu de pièces doivent être remplacées par des pièces de reproduction; presque toutes les pièces sont récupérables. Après avoir redressé le laiton par martelage ou laminage, le vernis original est enlevé, les accrocs dans le métal sont soudés, la couleur correspondante est appliquée, et le lustre est vernis à l'Incralac, un produit dont l'utilisation est approuvée par l'Institut canadien de conservation.

Les quelques éléments qui sont reproduits sont gravés avec la marque R2005 afin de les distinguer des pièces originales. Au nombre des pièces de laiton qui ont été reproduites figurent six branches de globes et les tuyaux latéraux courbés qui maintiennent en place les globes gauche et droit (qui sont reproduits afin d'assurer la sécurité de la structure ; des trous avaient été percés au cours de l'électrification). Des reproductions des robinets de gaz sont ajoutées sur les branches des globes ; la couronne d'éclairage au centre du luminaire fait l'objet d'une nouvelle conception et est remplacée ; de plus, les fûts dont le centre est en acier sont reproduits.

Au cours d'une inspection, il est remarqué que la couronne d'éclairage, qui a été remplacée en 2001, présente des défauts structurels, n'a pas la même apparence que la couronne d'éclairage au gaz d'origine et pose des risques en matière de sécurité électrique. Afin d'améliorer l'apparence de la couronne, la moitié des douilles sont retirées. Afin de maintenir la même intensité d'éclairage, des ampoules de 200 W sont utilisées. Les branches des globes continuent d'utiliser des ampoules de 100 W très résistantes, non dépolies, en verre incolore. Les lumières sont conformes aux normes de la CSA et de UL. La couronne elle-même a reçu comme fini brossé un alliage composé de 85 % de laiton et de 15 % de cuivre, ce qui lui donne une couleur ressemblant de près à celle du lustre original.

Tous les globes sont d'origine; datant de 1880, ils sont en cristal au plomb soufflés bouche et sont ornés d'une gravure à la roue représentant une feuille de vigne. Un grand nombre de pendeloques originales et d'autres reproduites en 1987 sont remplacées et proviennent de deux sources. Les pendeloques de sept pouces de longueur en forme de lance sont en cristal au plomb produit en grande série en République tchèque et se distinguent des originaux par la qualité de leur verre incolore en comparaison avec la patine ambrée par l'âge des originaux. Waterford a reproduit une seconde fois les pendeloques de neuf pouces et de onze pouces, car la première livraison avait été jugée de qualité inférieure. Les pendeloques sont bleues et blanches et portent un poinçon.

Le câblage a été refait selon les normes en vigueur. Les pendeloques sont bien fixées et bougent facilement suivant les déplacements d'air. Des maîtres souffleurs et des tailleurs de verre du Massachusetts réparent deux faîteaux en boule faits de cristal taillé, qui ont été brisés dans la chute.

Tous les panneaux réflecteurs en verre blanc situés au centre de chaque lustre sont remplacés au fil des années. Au cours des années 80, le conservateur trouve des pièces de rechange en plastique blanc opaque et même en contreplaqué peint en blanc. Un bourrelet de silicone résistant à la chaleur est utilisé afin de maintenir en place ces panneaux délicats.

Aperçu de la réinstallation

En avril 2005, Acu-Bright rapporte à Fredericton les armatures en laiton réparées et restaurées des deux luminaires. Tout au long du processus de réparation, Nancy Reid, de Heritage Services, et D. M. Steeves & Associates Ltd., surveillent l'avancement des travaux.

Les luminaires sont réassemblés, les raccordements mécaniques sont effectués et les lustres sont hissés pour la dernière fois et verrouillés. Les raccordements électriques terminés incluent l'ajout d'un gradateur de lumière dans les combles, ce qui permettra de recréer les niveaux d'éclairage des années 1880, époque où les luminaires étaient alimentés au gaz. Le niveau d'éclairage plus faible continuera lorsque l'Assemblée ne siégera pas, afin de donner à la Chambre un éclairage plus pertinent du point de vue historique. Le procédé offrira l'avantage additionnel de réduire la consommation d'électricité.

Les pendeloques et les globes sont rattachés aux lustres en avril. Toutefois, le reste des pièces fabriquées à la main à Waterford, en Irlande, sont installées durant l'été 2005.

Le 26 avril 2005, le président Harrison signale le retour des deux magnifiques lustres après deux années de travaux de restauration. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la remise à neuf de l'armature en laiton et des métaux décoratifs et au remplacement d'un certain nombre de

pendeloques en cristal du lustre du côté sud, qui a été lourdement endommagé en 2002. L'entrepreneur en restauration a tout mis en oeuvre afin de préserver les éléments existants des luminaires. Les seuls éléments originaux qui ont été remplacés sont les fûts centraux qui soutiennent tous les éléments des luminaires et les couronnes d'éclairage principales, qui sont fidèles au caractère initial des couronnes d'éclairage au gaz.

Le dispositif servant à monter et à descendre les lustres comprend maintenant deux câbles de soutien principaux, dont l'un fait la longueur de chaque luminaire à l'intérieur du fût central. Chaque lustre est soutenu par trois systèmes structurels autonomes, ce qui augmente grandement la sécurité.

En fin de compte, il est recommandé que tout nettoyage et remplacement des lampes soit effectué lorsque les lustres sont en place, en utilisant l'élévateur à nacelle, et que le nettoyage ne soit effectué qu'une fois par an, si nécessaire, en essuyant doucement avec des tissus écrus neufs. Les pendeloques et l'armature métallique sont maintenant trop fragiles pour que le lustre puisse être monté ou baissé sans risque.

Le conservateur recommande que l'Assemblée élabore un plan de conservation pour l'entretien et la remise en état des lustres et d'autres éléments artistiques décoratifs qui se trouvent dans le complexe de l'Assemblée législative. Un rapport sur la réparation et la restauration des lustres historiques est déposé à la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Les entrepreneurs qui ont pris part aux travaux de restauration en 2005 sont les suivants :

Heritage Services (Nancy Reid) 60, promenade Berkley New Maryland (N.-B.) E3C 1C4 D. M. Steeves & Associates Ltd.

D. M. Steeves & Associates Ltd. C.P. 1375, 403, rue Regent Fredericton (N.-B.) E3B 5E3

Acu-Bright P.O. Box 322 Exeter, NH 03833-0322 USA

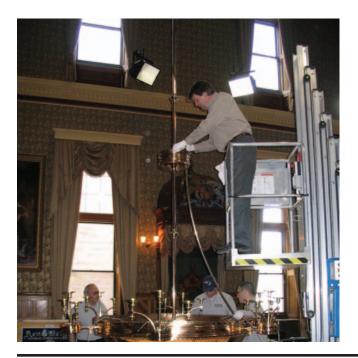
Waterford Crystal Limited Kilbarry, Waterford IRELAND

Newstamp Lighting Co 227 Bay Road P.O. Box 189 N. Easton, Mass 02356-0189 USA

The Crystal Workshop P.O. Box 475 Sagamore, MA 02561 USA









En haut à gauche : Une image du lustre du côté sud quelques minutes après qu'il soit tombé sur le parquet de la Chambre, à 8 h 45, le 8 novembre 2002.

Au milieu à gauche : Keith Campbell, de Acu-Bright (au milieu), et Steve Plante réassemblent l'armature du lustre du côté sud et soulignent les détails des travaux qu'il a fallu entreprendre afin de réparer l'armature tordue.

En bas à gauche : Les tiges structurelles du lustre du côté sud sont réassemblées.

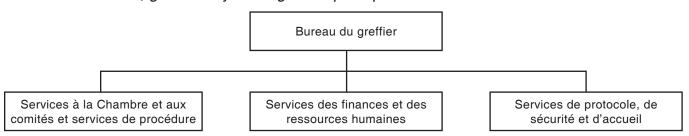
En haut à droite : Le lustre du côté sud est remonté au plafond.

En bas : Les lustres du côté nord et du côté sud sont suspendus à leur place habituelle après les travaux de restauration et de remise en état au printemps 2005.



Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint et greffier principal aux comités



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

En 2005, l'Assemblée et ses comités sollicitent fortement les services de toutes les directions du bureau du greffier. En tout, la Chambre siège 59 jours au cours de l'année civile. De plus, les comités permanents et spéciaux de la Chambre tiennent 74 réunions au cours de l'année.

Séances et activités de la Chambre

La deuxième session de la 55° législature, ajournée le 17 décembre 2004, reprend le 4 janvier 2005 et poursuit l'étude du budget de capital de 2005-2006 ainsi que de divers projets de loi d'initiative ministérielle, d'intérêt public et d'initiative parlementaire. La Chambre est ajournée, par respect, le 6 janvier, à l'occasion du décès de l'ancien premier ministre Louis J. Robichaud.

La Chambre reprend ses travaux le 18 janvier, et le ministre des Relations intergouvernementales et internationales Percy Mockler prend la parole pour féliciter l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna, qui vient d'être nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis.

La Chambre est ajournée le 21 janvier pour permettre aux divers comités parlementaires de se réunir au cours des mois qui suivent. La Chambre reprend ses travaux le 30 mars, et le ministre des Finances Jeannot Volpé présente le budget de 2005-2006. En tout, 81 projets de loi sont déposés pendant la session, soit 50 projets de loi d'initiative ministérielle, 28 projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et 3 projets de loi d'intérêt privé.

Le 30 juin, la chef du NPD Elizabeth Weir prend la parole à la Chambre afin de prononcer son dernier discours à titre de chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick. M^{me} Weir est la première femme a avoir été désignée chef d'un parti politique au Nouveau-Brunswick, la première femme chef d'un parti élue à l'Assemblée législative et la première chef élue du Nouveau Parti démocratique provincial. Par la suite, M^{me} Weir démissionne de son siège pour devenir présidente et directrice générale de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick.

La Chambre est ajournée le 30 juin 2005 pour la période estivale.

Les comités parlementaires poursuivent leurs travaux au cours de l'automne. Le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne se réunissent de façon régulière.

La Chambre reprend le matin du 6 décembre 2005 afin de proroger la deuxième session de la 55° législature. L'ouverture de la troisième session a lieu l'aprèsmidi du même jour. La Chambre siège 12 jours avant d'ajourner le 23 décembre. L'affaire principale pendant la session d'automne est la présentation et l'étude du budget de capital de 2006-2007. La représentation des partis à la fin de la session d'automne est la suivante : Conservateurs, 28 ; Libéraux, 27.

En raison surtout du faible écart entre le nombre de Conservateurs et de Libéraux à la Chambre, les greffiers parlementaires sont très occupés au chapitre de la procédure pendant la session. Les greffiers parlementaires sont régulièrement appelés à donner des conseils en matière de procédure au président de la Chambre, aux parlementaires et aux leaders parlementaires des divers partis. En outre, le personnel répond régulièrement aux questions relatives aux activités, à la procédure et à l'état d'avancement des mesures législatives dont la Chambre est saisie.

Au cours de l'année, le personnel assigné à la procédure mène des recherches approfondies à la demande du Comité d'administration de l'Assemblée législative ou du président de la Chambre et donne sur demande des conseils confidentiels et impartiaux au président et aux parlementaires. Les greffiers parlementaires rencontrent régulièrement le président et les vice-présidents de la Chambre au cours de la session afin de donner des conseils et des avis sur l'application du Règlement et les pratiques parlementaires établies à la Chambre du Nouveau-Brunswick ou ailleurs au Canada.

En 2005, les greffiers parlementaires répondent à 45 demandes affichées sur le réseau électronique de l'AGP. L'AGP est l'Association des greffiers parlementaires du Canada, une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada ainsi que du Sénat et de la Chambre des communes. L'association maintient un réseau électronique où les greffiers parlementaires de divers endroits peuvent afficher une question de procédure ou d'autres demandes de renseignements relativement au fonctionnement ou aux activités de la Chambre ou des comités. Le réseau de l'AGP est un outil précieux pour le personnel assigné à la procédure, car il lui permet de consulter rapidement d'autres autorités sur des questions qui peuvent être soulevées à la Chambre ou au cours de l'administration courante de l'Assemblée. Les questions sur la procédure affichées en 2005 portent sur divers sujets tels que la nomination des membres des comités, le traitement des parlementaires, la technologie à la Chambre, la téléprésence des parlementaires, les consultations prébudgétaires et les privilèges relativement à certains documents. Le réseau de l'AGP est élargi en 2002 pour comprendre les parlements du Commonwealth au Royaume-Uni et en Australie.

Le personnel du bureau du greffier prépare un ordre du jour pour la visite de M^{me} Jenny Ronderson, députée à l'Assemblée nationale du pays de Galles, qui visite l'Assemblée le 24 octobre 2005 et rencontre divers parlementaires, ministres et fonctionnaires parlementaires. M^{me} Ronderson visite l'Assemblée et est informée du fonctionnement de l'Assemblée et de ses comités.

Le personnel assigné à la procédure tient une séance d'orientation avec le nouveau vice-président de la Chambre, M. John Betts, peu après la nomination de celui-ci. Le personnel passe en revue le *Règlement de l'Assemblée législative*, donne un aperçu des questions générales de procédure qui peuvent être soulevées au cours d'une journée de séance typique et répond aux questions relatives à la procédure pertinente pour traiter les rappels au Règlement ou les questions de privilège qui peuvent être soulevées.

Le personnel rencontre aussi le nouveau député de Saint John Harbour, M. Ed Doherty, qui a été élu lors de l'élection partielle du 14 novembre 2005. Le député est informé du rôle et des fonctions de l'Assemblée, du déroulement des affaires à la Chambre, des règles de procédure et de la participation aux débats ainsi que du processus de prise de décisions à la Chambre.

Le bureau continu de participer régulièrement aux colloques sur les rouages de l'appareil gouvernemental à l'intention du personnel de l'Assemblée législative, des fonctionnaires et des membres du personnel cadre. Les

colloques mettent l'accent sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée législative par rapport aux pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement. La greffière de l'Assemblée législative donne un aperçu de la division des compétences entre les divers pouvoirs et explique le fonctionnement de l'Assemblée législative et de ses comités.

Soutien à la Chambre et aux comités

En 2005, l'agente de recherche, Diane Taylor Myles, compile les procès-verbaux de la Chambre dans le Journal non révisé, appelé procès-verbaux dans de nombreux endroits. Le Journal, compte-rendu complet, officiel et indexé des travaux d'une session de la Chambre, comprend toutes les questions dont la Chambre est saisie, notamment l'élection à la présidence, le discours du trône, les décisions de la présidence, les motions, les projets de loi, les rapports des comités permanents et spéciaux ainsi que des comités pléniers, les votes par appel nominal et la sanction royale. Tous les documents de session courants déposés à la Chambre sont inscrits dans le Journal. Le Journal est accessible en ligne depuis la première session de la 53^e législature, en octobre 1995.

Au cours de l'année, l'agente de recherche rédige et révise 70 Journaux, soit les jours de séance 1 à 58 de la deuxième session et les 12 jours de séance de la troisième session (55° législature) tenus en décembre. En outre, le Journal de la cinquième session de 2002-2003 (68 jours de séance) est rédigé et imprimé dans la version reliée bilingue. La chambre forte de la bibliothèque de l'Assemblée législative abrite les *Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick* depuis la première session, soit depuis 1786.

L'agente de recherche suit l'état d'avancement des mesures législatives à la Chambre et compile et diffuse en ligne un état d'avancement des projets de loi, ce qui donne aux utilisateurs des renseignements ponctuels sur l'état d'avancement de chaque projet de loi présenté. Les utilisateurs peuvent vérifier si un projet de loi a reçu la première, la deuxième ou la troisième lecture, a été renvoyé au comité ou a reçu la sanction royale.

En 2005, l'Assemblée législative poursuit sa participation avec Communications Nouveau-Brunswick en vue d'assurer la diffusion en direct sur le Web des travaux de la Chambre et des comités. Le personnel des bureaux des députés du gouvernement et de l'opposition peuvent ainsi de leur bureau suivre les travaux des comités et de la Chambre. En outre, les utilisateurs d'Internet de l'ensemble de la province et de l'extérieur peuvent écouter les délibérations en direct. Le site Web de l'Assemblée comprend un calendrier parlementaire détaillé qui indique les dates des audiences des comités prévues et des travaux de la Chambre.

Le personnel du bureau du greffier est chargé de la mise à jour en ligne et sur papier des biographies détaillées des parlementaires. Les biographies sont mises à jour en ligne au jour le jour, et les changements aux adresses civiles et postales des parlementaires sont apportés régulièrement. La brochure papier intitulée *Répertoire biographique des parlementaires : 55e législature* comprend des renseignements sur la biographie et la circonscription de chaque parlementaire et est aussi accessible en ligne.

Personnel

En mars, Shayne Davies est assigné de façon permanente au bureau du greffier à titre de greffier adjoint et greffier aux comités. M. Davies occupe le poste depuis un certain nombre d'années, en plus de s'occuper de ses tâches précédentes au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

En novembre, la greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, est élue présidente du comité de rédaction de la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des directions fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Le personnel du bureau du greffier prépare et présente des rapports parlementaires détaillés pour chaque numéro trimestriel de la revue. Les rapports décrivent les activités de l'Assemblée législative et de ses comités.

En août, la greffière et les greffiers adjoints participent au Séminaire de développement professionnel 2005 de l'Association des greffiers parlementaires du Canada, qui se tient à Gatineau, au Québec, et dont la Chambre des communes et le Sénat sont les hôtes. Le séminaire réunit les greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales ainsi que du Parlement du Canada. Des membres du personnel assigné à la procédure de la Chambre des communes et de la Chambre des lords du Royaume-Uni sont aussi présents, tout comme des greffiers de divers parlements australiens. Les sujets discutés au cours du séminaire sont les suivants : affaire Vaid, répercussions des résultats sur les assemblées législatives canadiennes ; administration et ressources humaines, modernisation au Sénat du Canada; réforme électorale et ses répercussions sur la procédure et l'administration parlementaires ; exécution des mandats de perquisition dans le bureau d'un ou d'une parlementaire; privilège parlementaire et documents déposés.

Technologie

Pour la première fois, à l'automne 2005, le bureau de la Chambre, la console du hansard et le bureau du sergent d'armes sont équipés d'ordinateurs portatifs,

ce qui permet aux fonctionnaires parlementaires d'utiliser le réseau du gouvernement à la Chambre. Trois nouveaux ordinateurs portatifs sont branchés au bureau de la Chambre, ce qui donne à chaque greffier accès en ligne à des renseignements sur la procédure, aux versions électroniques des mesures législatives, à l'état d'avancement mis à jour des projets de loi ainsi qu'à la messagerie électronique. L'utilisation des ordinateurs permet aussi le chronométrage électronique des discours et la préparation de documents à l'intention de la Chambre.

Travaux télévisés

Des efforts en vue d'obtenir un canal spécialisé pour la télédiffusion des travaux parlementaires se poursuivent en 2005. La couverture et la télédiffusion des travaux de la Chambre sont lancées en 1988 dans le cadre des efforts du gouvernement visant une plus grande ouverture et une plus grande accessibilité. La couverture complète des travaux de l'Assemblée législative est fournie par Rogers Cable (anciennement Fundy Cable) sur son canal communautaire jusqu'en mars 2004, au moment où elle est réduite afin d'être conforme aux exigences du CRTC en matière de règlements et de permis. Rogers continue de télédiffuser les travaux pour fins d'archives, en circuit fermé, pour la transmission aux médias et sur le Web et de télédiffuser la période des questions sur ses canaux communautaires.

En juin, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve la stratégie suivante en vue d'obtenir un canal parlementaire :

- que l'Assemblée législative demande qu'un canal spécialisé soit accessible sur le câble de base de Rogers afin de lancer un canal parlementaire;
- que l'Assemblée législative acquière ses propres installations de diffusion et de production, y compris des caméras robotisées fixes;
- que l'Assemblée législative recrute le personnel pour faire fonctionner le réseau de télédiffusion ou qu'elle impartisse la tâche au secteur privé.

En octobre 2005, l'Assemblée législative reçoit la confirmation que Rogers Cable consacrerait un canal à la télédiffusion complète des travaux parlementaires. Il est convenu que le nouveau canal serait lancé après l'acquisition par l'Assemblée législative de son propre matériel de diffusion. En novembre, l'Assemblée législative fait une demande de financement en vue d'acquérir un système de télédiffusion professionnel qui comprendrait des caméras robotisées fixes, et ce, à temps pour la reprise de la session en mars 2006.

Activités des comités permanents et spéciaux

Shayne Davies, greffier adjoint et greffier aux comités

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une part de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 35 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu plus urgente leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2005, la majorité des comités permanents et spéciaux sont actifs et tiennent 74 réunions au cours de l'année. En particulier, le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne sont occupés à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées. En outre, le Comité permanent des prévisions budgétaires est nommé pour la première fois depuis 1988 en vue d'accélérer l'examen des prévisions budgétaires pour 2005-2006.

Le Comité spécial de l'éducation et le Comité spécial des soins de santé deviennent des comités permanents de l'Assemblée législative. De plus, le Comité permanent de l'ombudsman est remplacé par le nouveau

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, afin d'élargir le mandat et de permettre l'examen des rapports annuels d'autres hauts fonctionnaires de l'Assemblée en plus de ceux de l'ombudsman.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2005 :

| Comité | Nombre de réunions |
|--------------------------------|--------------------|
| Administration de | |
| l'Assemblée législative | 12 |
| Comptes publics | 17 |
| Corporations de la Couronne | 24 |
| Éducation | 0 |
| Modification des lois | 1 |
| Ombudsman | 1 |
| Prévisions budgétaires | 6 |
| Privilèges | 0 |
| Procédure | 4 |
| Projets de loi d'intérêt privé | 3 |
| Soins de santé | 6 |
| TOTAL | 74 |

II. Comités permanents Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle). Conformément au paragraphe 104 (2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux députés.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés du Bureau de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative. En 2005, le comité tient 12 réunions aux dates suivantes : le 14 janvier, le 22 mars, le 1^{er} avril, le 30 juin, les 13 et 14 juillet, le 11 août, les 5 et 28 octobre, le 22 novembre, les 7 et 16 décembre. Parmi les questions que le comité étudie, on retrouve ce qui suit :

- rémunération des parlementaires ;
- budgets du bureau de l'Assemblée législative et des bureaux des fonctionnaires mandatés de l'Assemblée;
- sécurité dans l'enceinte parlementaire ;
- acquisition d'une chaîne consacrée à la diffusion parlementaire et acquisition d'un système de télédiffusion professionnelle;
- travaux de réparation et de restauration dans la Chambre du Conseil législatif (salle des comités);
- projet des bleus pour la transcription du hansard ;
- services de rédaction législative et de traduction pour les parlementaires;
- recommandations pour les nominations à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation;
- plan de construction et plan directeur pour la restauration, la préservation et l'entretien de l'édifice de l'Assemblée législative.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, sous la présidence de Frank Branch (Nepisiguit), demeure actif et tient en tout 17 réunions en 2005.

Le comité se réunit les 3, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 février pour examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 :

bureau du contrôleur;

bureau des Ressources humaines;

bureau du vérificateur général;

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ; ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture ;

ministère de l'Approvisionnement et des Services;

ministère de l'Éducation;

ministère de l'Énergie;

ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick;

ministère des Finances;

ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ;

ministère de la Justice ;

ministère des Relations intergouvernementales et internationales ;

ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie;

ministère de la Santé;

ministère de la Sécurité publique;

ministère des Services familiaux et communautaires ;

ministère du Tourisme et des Parcs;

ministère des Transports.

Le 29 juin, le comité présente à la Chambre un rapport exposant ses activités en 2003 et en 2004.

Le 10 août, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2005. Le vérificateur général informe les parlementaires sur la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité se réunit de nouveau les 20, 21 et 22 septembre afin d'examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 :

Assemblée législative ;

Cabinet du premier ministre ;

Commission du travail et de l'emploi;

Communications Nouveau-Brunswick;

Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick ;

Conseil consultatif sur la condition de la femme ;

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ;

Secrétariat à la Culture et au Sport ;

Secrétariat aux Affaires autochtones.

Le 22 novembre, lors d'une réunion mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne, le comité rencontre des responsables de la CCAF-FCVI Inc., une fondation qui se spécialise dans la gouverne, la gestion et la reddition de comptes dans le secteur public. Les sujets de discussion incluent l'exercice du leadership; les relations entre les législateurs, les vérificateurs parlementaires et les cadres supérieurs du gouvernement; l'obtention et la démonstration de résultats; les meilleures pratiques dans une administration; l'auto-évaluation du comité.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, sous la présidence de Wally Stiles (Petitcodiac), demeure actif et tient en tout 24 réunions en 2005.

Des responsables des huit régies régionales de la santé de la province comparaissent devant le comité en janvier. Le président du conseil d'administration, le chef de la direction et d'autres cadres supérieurs de chaque régie régionale de la santé comparaissent devant le comité pour rendre compte de leurs activités et de leurs dépenses au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2004. Le comité rencontre les régies régionales dans l'ordre suivant :

| le 12 janvier, | Régie régionale de la santé 2; |
|----------------|--|
| le 13 janvier, | Régie régionale de la santé 3; |
| le 14 janvier, | Régie régionale de la santé 1 (Beauséjour) ; |
| le 25 janvier, | Régie régionale de la santé 4; |
| le 25 janvier, | Régie régionale de la santé 5; |
| le 26 janvier, | Régie régionale de la santé 1 (Sud-Est); |
| le 27 janvier, | Régie régionale de la santé 7; |
| le 27 janvier, | Régie régionale de la santé 6. |
| | |

Le comité se réunit de nouveau le 28 janvier, les 1^{er} et 2 février ainsi que les 23 et 24 mars afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 :

Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick :

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick ;

N.B. Coal Limited;

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ;

Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ; Services Nouveau-Brunswick.

Le 5 mai, le comité présente à la Chambre un rapport qui donne un aperçu de ses activités en 2003 et en 2004. En outre, le rapport porte sur les audiences du comité tenues en mars 2004, lesquelles portent sur l'examen des questions entourant l'entente entre Énergie NB et le Venezuela, entente visant à obtenir un approvisionnement en Orimulsion pour la centrale de Coleson Cove, près de Saint John. Une analyse des transcriptions des audiences sur l'Orimulsion est préparée par un expert-conseil pour le comité et incluse au rapport du comité présenté à la Chambre. Fait à signaler, le comité convient aussi d'inclure dans son rapport un rapport minoritaire préparé par le Bureau de l'opposition officielle.

Le 10 août, le comité se réunit en séance extraordinaire mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2005. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux effectués au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Le comité se réunit de nouveau les 1^{er}, 2, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 novembre afin d'examiner les activités et les états financiers des corporations de la Couronne et des organismes suivants pour l'année terminée le 31 mars 2004 et, dans certaines circonstances, pour l'année financière terminée le 31 mars 2005 :

Algonquin Properties Limited;

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;

Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick; Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick; Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick; Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;

Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick ;

Forest Protection Limited;

Gestion provinciale Ltée;

Musée du Nouveau-Brunswick ;

Services Nouveau-Brunswick;

Société de développement régional;

Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;

Société de voirie du Nouveau-Brunswick;

Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Le 22 novembre, lors d'une réunion mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne, le comité rencontre des responsables de la CCAF-FCVI Inc., une fondation qui se spécialise dans la gouverne, la gestion et la reddition de comptes dans le secteur public. Les sujets de discussion incluent l'exercice du leadership; les relations entre les législateurs, les vérificateurs parlementaires et les cadres supérieurs du gouvernement; l'obtention et la démonstration des résultats; les meilleures pratiques dans une administration; l'auto-évaluation du comité.

Comité permanent de modification des lois Le Comité permanent de modification des lois est présidé par Jody Carr (Oromocto-Gagetown).

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés, sur motion, au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation du public afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés.

Dans un rapport présenté à la Chambre le 26 avril, le comité se penche sur le projet de loi 2, *Loi sur la protection des bénévoles*, et le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*. Les deux projets de loi ont été déposés à la Chambre au cours de la première session de la 55° législature et ont été par la suite renvoyés au comité. Le projet de loi 2 vise à encourager le bénévolat en protégeant les bénévoles contre les recours en responsabilité en

cas de dommages découlant de l'exercice de leurs responsabilités comme bénévoles. Le projet de loi 5 vise deux grands objectifs : premièrement, accorder des prestations en réparation de perte de revenus aux pompiers volontaires sans emploi et, deuxièmement, légiférer la présomption que certains cancers sont des maladies professionnelles attribuables principalement à l'emploi de pompier. Par suite de ses délibérations en 2004, le comité recommande dans son rapport de ne pas donner suite aux deux projets de loi.

En 2005, un projet de loi est renvoyé au Comité permanent de modification des lois. Le projet de loi 6, *Loi sur les franchises*, est déposé par le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green, c.r. (Fredericton-Sud), le 7 décembre et renvoyé au comité le 9 décembre pour fins d'examen. Le projet de loi vise à assurer une relation équitable entre les propriétaires de petites entreprises du Nouveau-Brunswick et les propriétaires de franchises. Le projet de loi se fonde sur une loi modèle qui a été adoptée et recommandée par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Le comité devrait amorcer les délibérations sur le projet de loi en 2006.

Le comité se réunit une fois en 2005, soit le 15 décembre, et présente à la Chambre le 22 décembre son rapport sur le projet de le loi 77, Loi sur l'équité salariale, qui a été déposé lors de la première session de la 55^e législature et qui a, par la suite, été renvoyé au comité. Des audiences publiques sur le projet de loi ont eu lieu en 2004. Selon le projet de loi, les employeurs doivent prendre des mesures proactives pour réaliser l'équité salariale entre les hommes et les femmes dans le milieu de travail. Dans son rapport, le comité recommande de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi 77. En outre, le comité recommande que le gouvernement publie un rapport d'étape annuel sur ses progrès en vue de réduire l'écart salarial et que le gouvernement envisage la possibilité d'édicter des mesures législatives proactives visant à réduire l'écart salarial et à promouvoir l'équité salariale si les mesures volontaires ne donnent que des résultats limités.

Comité permanent de l'ombudsman

Le Comité permanent de l'ombudsman est présidé par Michael (Tanker) Malley (Miramichi—Baie-du-Vin). En application de l'article 91 du Règlement, les rapports de l'ombudsman à la Chambre sont renvoyés automatiquement au Comité permanent de l'ombudsman. L'ombudsman est fonctionnaire

de la Chambre mandaté par la loi et fait rapport à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du comité. Le bureau de l'ombudsman veille à ce que les particuliers soient servis de manière juste, équitable et raisonnable par les ministères et organismes du gouvernement. Le comité se réunit le 22 mars pour examiner les activités de l'ombudsman pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Le 23 décembre, le comité est remplacé par le nouveau Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Le 13 mai, l'Assemblée législative nomme le Comité permanent des prévisions budgétaires qui, même s'il est prévu dans le Règlement, n'a pas été nommé depuis 1988. Afin d'accélérer l'examen du budget principal de 2005-2006, l'Assemblée législative renvoie les prévisions budgétaires de plusieurs ministères au comité pour fins d'étude. Le comité se réunit le 9 juin, et Kirk MacDonald (Mactaquac) est élu président et Claude Williams (Kent-Sud) est élu vice-président. Le comité se réunit de nouveau les 14, 15, 16, 17 et 20 juin, pendant une semaine où la séance est suspendue, et il s'occupe avec succès de l'examen habituellement fait par le Comité des subsides.

Dans un rapport présenté le 21 juin, la Chambre adopte la recommandation du comité voulant que certaines prévisions budgétaires soient adoptées.

Comité permanent des privilèges

Le Comité permanent des privilèges est présidé par le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green, c.r. (Fredericton-Sud). Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité ne tient pas de réunion en 2005.

Comité permanent de la procédure

Le Comité permanent de la procédure est présidé par le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green, c.r. (Fredericton-Sud). En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure.

Le comité se réunit les 6 et 27 octobre ainsi que les 13 et 20 décembre pour examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative. Le 23 décembre, le comité présente un rapport à l'Assemblée, adopté par la Chambre, qui recommande plusieurs modifications du Règlement, y compris les suivantes : modification du paragraphe 29 (1) du Règlement pour changer les heures de séance le vendredi ; l'adjonction des articles 35.2 et 35.3 afin de limiter la durée des discours de présentation d'invités et de messages de félicitations ; modification de l'article 40 du Règlement qui vise la longueur des déclarations des ministres et les réponses qui s'y rattachent; modification de l'article 89 du Règlement afin de désigner permanents le Comité spécial de l'éducation et le Comité spécial des soins de santé et de permettre de remplacer le Comité permanent de l'ombudsman par le nouveau Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée; adjonction de l'article 100.1 qui prévoit des appels des décisions prises par les présidents de comités.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé est présidé par Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield). Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

En 2005, le comité étudie les trois projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 46, Loi modifiant la Loi sur l'Association des comptables généraux licenciés du Nouveau-Brunswick;
- 51, Loi sur les urbanistes professionnels certifiés;
- 52, Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie.

Le comité se réunit le 24 mai et, dans un rapport présenté à la Chambre la même date, il recommande l'adoption du projet de loi 46. Le projet de loi 46 reçoit la sanction royale le 3 juin.

Le comité se réunit le 7 juin et, dans un rapport présenté à la Chambre le 9 juin, il recommande l'adoption du projet de loi 51 et fait rapport de l'avancement des travaux sur le projet de loi 52. Le projet de loi 51 reçoit la sanction royale le 30 juin.

Le comité se réunit le 21 juin et, dans un rapport présenté à la Chambre le 22 juin, il recommande l'adoption du projet de loi 52 sous réserve de certains amendements. Le projet de loi 52 reçoit la sanction royale le 30 juin.

III. Comités spéciaux Comité spécial de l'éducation

Le Comité spécial de l'éducation est présidé par John Betts (Moncton-Crescent). Le comité a pour mission d'examiner les questions relatives à la prestation de l'éducation dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que peut lui renvoyer la ministre de l'Éducation. Le comité ne tient pas de réunion en 2005.

Le comité devient un comité permanent de l'Assemblée législative le 23 décembre.

Comité spécial des soins de santé

Le Comité spécial des soins de santé est présidé par Claude Williams (Kent-Sud). Le comité a pour mission d'examiner les questions liées à la dispensation de soins de santé dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que le ministre de la Santé et du Mieux-être pourrait lui renvoyer.

Le comité tient une réunion d'organisation le 17 février afin de discuter du projet de loi 60, *Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé*, déposé au cours de la cinquième session de la 54° législature et renvoyé au comité par le ministre de la Santé et du Mieux-être. Le projet de loi vise à établir l'équilibre entre les droits et les responsabilités des gens du Nouveau-Brunswick dans le système de soins de santé. Le comité tient des audiences publiques sur le projet de loi 60 le 22 février à Miramichi, le 1^{er} mars à Dieppe, le 2 mars à Saint John et le 3 mars à Fredericton. Une autre réunion d'organisation se tient le 14 avril. Le comité reçoit 34 mémoires en tout.

Dans un rapport présenté à la Chambre le 27 avril, le comité recommande que le gouvernement envisage la possibilité de déposer une version révisée de la *Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé*, qui tienne compte des observations et des mémoires présentés au comité par les gens du Nouveau-Brunswick.

Le comité devient un comité permanent de l'Assemblée législative le 23 décembre.

Statistiques comparatives sur la Chambre

| | 54° législature | | 55° législature | | |
|---|---------------------------|---------------------------|--|---------------------------|--|
| | 4º session 2001 - 2002 | 5° session 2002 - 2003 | 1 ^{re} session 2003 - 2004 | 2º session 2004 - 2005 | |
| Jours de séance | | | | | |
| Jours de séance | 71 | 68 | 62 | 58 | |
| Séances en soirée | 17 | 23 | 3 | 3 | |
| Projets de loi d'initiative ministérielle |) | | | | |
| - déposés | 63 | 50 | 50 | 50 | |
| - sanction royale accordée | 63 | 48 | 48 | 40 | |
| Projets de loi d'intérêt privé | | | | | |
| - déposés | 4 | 5 | 7 | 3 | |
| - sanction royale accordée | 4 | 5 | 7 | 3 | |
| Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire | | | | | |
| - déposés | 1 | 7 | 25 | 28 | |
| - sanction royale accordée | 0 | 0 | 2 | 0 | |
| Motions émanant du gouvernement | | | | | |
| - total | 12 | 10 | 18 | 10 | |
| - débattues | 6 | 6 | 8 | 4 | |
| - adoptées | 124 | 6 | 17 | 10 | |
| - retirées | - | - | - | - | |
| Motions émanant des députés | | | | | |
| - total | 83 | 92 | 107 | 108 | |
| - débattues | 6 | 4 | 9 | 17 | |
| - adoptées | 4 | 0 | 5 | 7 | |
| - portant dépôt de documents | 53 | 71 | 83 | 91 | |
| Comité des subsides : jours de séance | | | | | |
| - Chambre | 41 | 35 | 35 | 27 | |
| - Comité des prévisions budgétaires | - | - | - | 5 | |
| Rapports annuels déposés | 71 | 57 | 62 | 58 | |
| Pétitions | 13 | 16 | 48 | 52 | |
| Questions écrites | 3 | 1 | 25 | 7 | |

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, au Bureau de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- Des programmes de formation et des colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information financière (FIS) de la province, fondé sur le logiciel Oracle. Des changements importants étaient nécessaires pour le traitement des paiements versés aux fournisseurs, soit dans les domaines de la saisie des données et de la gestion des documents afin d'assurer des paiements efficaces et exacts aux fournisseurs et l'utilisation efficace des ressources.
- Des colloques de perfectionnement professionnel dans des domaines comme le renforcement et la modernisation de la gestion dans le secteur public, la restructuration dans le secteur public, la criminalité informatique et la sécurité sur Internet ainsi que l'amélioration du cadre de vérification financière, qui couvrent des domaines tels que les questions d'actualité liées aux achats, à la comptabilité et à la vérification dans les gouvernements, à la protection des renseignements sur le personnel ainsi qu'à la planification financière et à la budgétisation.
- Des colloques de formation sur les meilleures pratiques d'utilisation de cartes d'achat en ligne et la gestion financière dans l'avenir, qui portent sur les progrès récents dans la technologie de l'information touchant des domaines tels que les approvisionnements publics par voie électronique, l'apport et le traitement en ligne de documents financiers, ainsi que l'autorisation électronique des dépenses et des versements. Le personnel termine aussi la formation connexe pour la mise en oeuvre de la réception et du traitement de la feuille de paye en format électronique seulement. Le passage du support papier au support électronique accroîtra l'efficience et l'efficacité du processus de paye.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve l'ajout d'un membre au personnel de la Section des finances et des ressources humaines. Dans le cadre du processus budgétaire de 2005-2006,

Rachelle Cormier est engagée en septembre 2005 pour remplir le poste d'adjointe à la comptabilité. La charge principale du nouveau poste est de veiller à l'optimisation des achats de produits et services ainsi qu'à l'utilisation efficace et efficiente des ressources pour maintenir l'infrastructure des cellulaires et des téléphones à l'Assemblée et dans un certain nombre de bureaux mandatés par la loi. En outre, les tâches et les responsabilités du personnel des finances et des ressources humaines sont réorganisées afin d'optimiser l'efficacité des ressources humaines et d'assurer la disponibilité du personnel d'appoint dans les domaines de responsabilité actuels grâce à la formation polyvalente.

La Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien au chapitre des finances et des ressources humaines aux bureaux suivants mandatés par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau de la directrice générale des élections, le bureau du contrôleur du financement politique et le commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick est créé le 1er janvier 2005 par la proclamation de la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances. En plus de faciliter l'établissement et l'organisation du bureau, la Section des finances et des ressources humaines fournit au nouveau bureau un soutien au chapitre de l'administration, des finances et des ressources humaines. Depuis 1999, la Section des finances et des ressources humaines assume la responsabilité de fournir un soutien au chapitre de l'administration, des finances et des ressources humaines à cinq des sept bureaux mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée.

L'Association canadienne des administrateurs parlementaires (ACAP) a été créée pour les membres du personnel parlementaire qui sont chargés de fournir des services de soutien dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la technologie et de l'administration. L'association a pour mission de servir de moyen de consultation et de communication entre les organisations parlementaires et de favoriser la coopération et la compréhension des exigences particulières que présente le soutien de ces organisations. Le directeur participe à la cinquième conférence annuelle de l'ACAP en septembre 2005 afin

d'échanger au sujet des pratiques exemplaires avec les représentants des corps législatifs de tout le Canada.

I) Service des finances

Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure. Veiller à fournir la formation et le soutien du personnel au chapitre des modifications et des améliorations des politiques, de la procédure, des processus et des programmes.
- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Analyser les budgets et les dépenses et conseiller les gestionnaires au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2005, l'Assemblée respecte les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 297 400 \$ sur un budget total de 11 310 000 \$. Cela comprend 258 200 \$ au programme Allocations des parlementaires et comités, 14 700 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 24 500 \$ au programme Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés.

L'Assemblée siège pendant 62 jours au cours de l'année financière 2004-2005, par rapport à 26 jours en 2003-2004 et à 100 jours en 2002-2003. La réduction du nombre de jours de séance pendant l'année financière 2003-2004 découle du fait que des élections ont eu lieu cette année-là.

Le processus budgétaire de l'Assemblée pour l'année financière 2005-2006 présente encore un autre défi pour ce qui est de maintenir un niveau raisonnable de services fournis aux parlementaires et au personnel. L'Assemblée doit faire face à des demandes et à des dépenses accrues liées à la sécurité et à la sûreté des parlementaires, du personnel de l'Assemblée et du public dans l'ensemble du complexe et des terrains de l'Assemblée ainsi qu'à la prestation de services de soutien aux bureaux mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les frais et le niveau d'activités augmentent dans des domaines tels que la traduction, l'interprétation, la transcription des délibérations de la Chambre, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre, les activités des comités et les services aux parlementaires.

II) Service des ressources humaines Aperçu

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.
 - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux ainsi que fournir des conseils pertinents et un soutien aux gestionnaires de l'Assemblée législative.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer au personnel la communication convenable des politiques relatives aux ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines Dans le cadre d'un projet-pilote du gouvernement fédéral, l'Assemblée traite par une demande en direct le relevé d'emploi (RE) des employés qui cessent leur emploi. Le personnel participe à des évaluations et à un suivi du projet avec des représentants du gouvernement fédéral. L'Assemblée continue d'utiliser la nouvelle technologie.

En tout, 38 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par la Section des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants et étudiantes incluent 14 pages pour les sessions de 2004-2005 et de 2005-2006, 4 guides pour la saison touristique de 2005 et 1 étudiant en technologie de l'information.

La Section des finances et des ressources humaines emploie depuis 1995 des étudiants et étudiantes du programme d'enseignement coopératif en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick et, en général, engage trois étudiants par année pour des stages de quatre mois chacun. En 2005, huit étudiants sont engagés afin d'assumer des responsabilités toujours croissantes et de fournir de l'aide additionnelle pendant le congé d'une employée régulière. Les étudiants se sont avérés de véritables atouts pour aider à répondre aux demandes et aux responsabilités toujours croissantes de la Section des finances et des ressources humaines.

En application des dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative, l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires est fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Le personnel traite une augmentation, à compter du 1er janvier 2005, de 2,7 % de l'indemnité annuelle et de l'allocation pour dépenses des parlementaires. Des dispositions similaires sont comprises dans la Loi sur le Conseil exécutif, lesquelles exigent un rajustement des traitements versés au premier ministre et aux ministres. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite ces augmentations pour les ministres et les autres parlementaires et fait tous les rajustements nécessaires. En outre, le personnel traite les modifications et les rajustements liés à la démission d'une parlementaire, à la démission du Cabinet de deux ministres, à la nomination d'un membre du Cabinet, à la

nomination d'un nouveau vice-président de la Chambre et à l'élection d'un nouveau parlementaire par suite de l'élection partielle dans Saint John Harbour.

Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les augmentations visant le coût de la vie en 2005, ce qui touche 86 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les demandes de reclassification de postes et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 7 nouveaux employés à plein temps, de 4 guides et de 12 pages pour le Bureau de l'Assemblée. Pour ce qui est des employés à temps plein de l'Assemblée, le personnel traite pendant l'année un total de 12 entrées en service et de 10 cessations d'emploi (y compris 4 retraites). De plus, le personnel est responsable des questions de paye et de ressources humaines liées à l'achèvement du mandat de cinq ans de l'hon. Stuart G. Stratton, c.r., à titre de commissaire aux conflits d'intérêts, et à l'entrée en fonction de l'hon. Patrick A. A. Ryan, c.r., pour un mandat de cinq ans. Un nombre important de demandes d'achat de service ouvrant droit à pension font l'objet de recherches et de traitement au nom d'employés de l'Assemblée législative par suite de changements apportés en 2004 à la Loi sur la pension de retraite dans les services publics relativement à des périodes admissibles de service gouvernemental qui pourraient être admises comme ouvrant droit à pension aux termes de la loi.

Par suite d'une décision du Comité d'administration de l'Assemblée législative, le bureau du greffier commencera un service de la paye pour le personnel des bureaux de circonscription des parlementaires. Les employés des parlementaires seront payés aux deux semaines par l'intermédiaire du Système d'information des ressources humaines de la province, ce qui constitue une amélioration importante par rapport au mode de paiement actuel. Actuellement, les parlementaires sont remboursés sur présentation des reçus pour les frais liés à l'embauche de personnel de soutien dans la circonscription. En préparation à la mise en oeuvre du service de paye, le personnel fait des recherches sur la prestation d'un tel service, effectue des enquêtes auprès d'autres compétences, consulte d'autres ministères et élabore des politiques, des processus et des formulaires normalisés afin de faciliter le service de paye pour les parlementaires. À compter de janvier 2006, la Section des finances et des ressources humaines sera responsable de l'entrée en service, du versement de la paie aux deux semaines, des cessations d'emploi et de documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire.

| (en milliers de dollars) | | |
|--|---------|---------|
| | Budget | Réel |
| Allocations des parlementaires et comités | | |
| Allocations des parlementaires | 6 449,3 | 6 296,2 |
| Comités parlementaires | 414,3 | 309,2 |
| Total partiel | 6 863,6 | 6 605,4 |
| Bureau de l'Assemblée législative | | |
| Bibliothèque de l'Assemblée législative | 457,8 | 459,1 |
| Bureau du greffier (y compris le cabinet du président) | 1 106,5 | 1 091,0 |
| Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts | 132,0 | 113,7 |
| Bureau du hansard | 459,0 | 486,2 |
| Traduction des débats | 609,0 | 599,6 |
| Total partiel | 2 764,3 | 2 749,6 |

Bureau des député(e)s du gouvernement

Bureau de l'opposition officielle

Total partiel

Bureau de la députée néo-démocrate

Total : Assemblée législative

538,2

995,0

124,4

1 657,6

11 012,6

543,0

995,1

144,0

1 682,1

11 310,0

| Effectif de l'Assemblée législative | | | | | |
|--|-----------|-----|---------------|---------|-------------------|
| ı | Permanent | Élu | De session | Salarié | Étudiants coop |
| Bureau du greffier | | | | | |
| Soutien à la Chambre et aux comités | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Administration générale | 2 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Finances et ressources humaines | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Technologie | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Sergent d'armes et sécurité | 1 | 0 | 11 | 9 | 0 |
| Cabinet du président | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Bureau du commissaire aux | | | | | |
| conflits d'intérêts | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Bibliothèque de l'Assemblée législative et | | | | | |
| Services de recherche | 7 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Bureau du hansard | 10 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Traduction des débats | 9 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Bureau des député(e)s du gouvernemen | t 8 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bureau de l'opposition officielle | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bureau de la députée néo-démocrate | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pages et guides (étudiants) | 0 | 0 | 12 | 4 | 0 |
| Parlementaires | 0 | 55 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 66 | 55 | 23 | 23 | 2 |

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Daniel Bussières, sergent d'armes

Après que le premier ministre Bernard Lord annonce le 6 janvier le décès de Louis J. Robichaud (1925 à 2005), ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, le drapeau du Nouveau-Brunswick au mât de courtoisie est mis en berne ; les drapeaux qui flottent sur le toit de l'édifice de l'Assemblée législative sont également mis en berne jusqu'au mardi 11 janvier, jour des funérailles. Pendant la même période, un livre de condoléances est placé dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux gens d'y adresser leurs réflexions à la famille de l'ancien premier ministre.

En mars, le sergent d'armes et l'agente administrative participent au programme de recrutement des pages de la Chambre des communes de 2005-2006. Un groupe de six candidates et candidats du Nouveau-Brunswick sont interviewés, dont deux sont choisis comme pages de la Chambre des communes.

Le 23 mars, Postes Canada dévoile ses plus récents timbres Audubon au cours d'une cérémonie à la bibliothèque de l'Assemblée législative. De nombreuses personnes y assistent et ont le rare privilège de voir la collection Audubon. Le peintre naturaliste John James Audubon commence en 1827 son projet consistant à documenter par des illustrations toutes les espèces connues d'oiseau en Amérique du Nord. Il séjourne au Nouveau-Brunswick, où il réalise en septembre 1832 des peintures des oiseaux à l'île Grand-Manan et à l'Ancienne Résidence du gouverneur, à Fredericton. Il lui faut 11 ans pour réaliser le projet. Seulement 200 exemplaires sont créés, dont seulement 5 se trouvent au Canada, à ce qu'on sache. La bibliothèque de l'Assemblée législative achète en 1853 quatre volumes, qui demeurent aujourd'hui un élément précieux de la collection. M. Audubon est décédé en 1851.

Également en mars, après avoir reçu l'approbation du Comité d'administration de l'Assemblée législative, les maisons de production cinématographique Summit Films Inc. et Dream Street CR72 Pictures Inc. commencent à tourner, à l'Assemblée législative et à l'Édifice ministériel, l'histoire passionnante de la victoire du Canada contre les Soviétiques au hockey en 1972. La minisérie télévisée de quatre heures relate l'histoire de la série de parties de hockey Canada-Russie qui a eu lieu en 1972. Les réalisateurs s'attendent à ce que la minisérie Canada-Russie 1972 soit diffusée sur le réseau anglais de Radio-Canada peu après les Jeux Olympiques d'hiver de 2006.

Le 26 avril, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick tient la cérémonie de remise des Prix d'excellence dans les arts à l'Ancienne Résidence du gouverneure, à Fredericton. Le lendemain, une réception a lieu à l'Assemblée législative, et les récipiendaires sont présentés aux parlementaires à l'occasion d'une cérémonie spéciale animée par l'hon. Bev Harrison, président de la Chambre. Les récipiendaires pour 2005 sont Ludmila Knezkova-Hussey, Tony Merzetti, Gerard Collins et Léonard Forest.

Le 27 avril, 55 étudiantes et étudiants chinois qui participent à un programme d'échange dans la province visitent l'Assemblée législative. Ils s'assoient dans les tribunes afin d'observer les délibérations de la Chambre, puis ils rencontrent l'hon. Madeleine Dubé, ministre de l'Éducation.

Le 16° colloque législatif annuel pour élèves se déroule à l'Assemblée législative du 29 avril au 1er mai. Le colloque est de nouveau cette année un franc succès ; au nombre des conférenciers invités sont notamment S.H. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. William McCarroll, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, l'hon. Bernard Lord, premier ministre, Shawn Graham, chef de l'opposition, Jody Carr, député d'Oromocto-Gagetown, et Kelly Lamrock, député de Fredericton-Fort Nashwaak.

Le 5 mai, une délégation de 150 personnes de la Hollande visite l'Assemblée législative pendant leur tournée du Nouveau-Brunswick. La délégation visite la province pour commémorer le 60° anniversaire de la libération de la Hollande par des soldats canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale.

La saison touristique estivale commence officiellement en mai, avec la formation de plusieurs guides touristiques étudiants. Quatre étudiantes et étudiants sont recrutés pour l'été afin d'aider pendant la saison touristique animée. Le nombre de visites est bon cette année, malgré la baisse importante du nombre de visites scolaires en raison d'un différend du personnel enseignant qui dure plusieurs mois. Le beau temps d'été contribue à une saison touristique réussie. Le nombre global de visites en 2005 est de 19 945, ce qui est légèrement supérieur au nombre de l'année précédente. Pendant la période de mai à août seulement, 11 673 personnes franchissent les portes.

Marche et roule a lieu le 3 juin sur le terrain de l'Assemblée législative. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées organise l'activité chaque année pour marquer la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

Le 18 août, Corinna Pike, ancienne gestionnaire du patrimoine de la compagnie Garrard de Londres, visite l'Assemblée législative pendant une tournée pancanadienne. M^{me} Pike fait des recherches dans chaque province sur les symboles de l'autorité du Canada, tels que les masses, les verges noires et les grands sceaux. M^{me} Pike passe une journée dans la capitale à recueillir de l'information et à fournir au sergent d'armes et à la coordonnatrice des services d'accueil de précieux renseignements historiques sur les objets héraldiques de la province.

Du 25 au 28 septembre 2005, l'Assemblée législative organise la réunion annuelle de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec. La réforme parlementaire et l'aménagement forestier sont deux des thèmes de la réunion de cette année de l'association qui a été créée en 2004.

La cérémonie de remise de la fourragère des Guides du Canada est tenue à la Chambre de l'Assemblée législative le 1^{er} octobre, et la cérémonie de remise des Chief Scout Awards, le 5 novembre. Les deux cérémonies attirent une assistance très nombreuse qui remplit les sièges dans les tribunes.

Le 18 octobre, le sergent d'armes Daniel Bussières assiste à une cérémonie commémorative à la Colline du Parlement pour rendre hommage au major-général Maurice Gaston (Gus) Cloutier, sergent d'armes à la retraite de la Chambre des Communes, qui est décédé le 30 août 2005. En plus de la famille et des amis du défunt, des sergents d'armes de l'ensemble du pays, y compris Peter Grant Peterkin, sergent d'armes de la Chambre des Communes à Londres, étaient parmi les personnes présentes. Le très hon. Paul Martin, premier ministre, et d'autres parlementaires fédéraux ont parlé longuement de la contribution qu'a apportée au Canada le sergent d'armes Cloutier en tant que membre de l'Aviation royale du Canada et sergent d'armes qui a occupé le plus longtemps le poste depuis la confédération (de 1978 à 2005), ainsi que de son rôle à titre de secrétaire canadien de Sa Majesté la reine. Ses pairs se souviennent aussi du sergent d'armes Cloutier comme fer de lance de la création, il y a plus de 23 ans, des associations des sergents

d'armes du Canada et du Commonwealth et ils lui témoignent de la reconnaissance à cet égard.

Le 2 novembre est la journée Invitons nos jeunes au travail dans la province. Un certain nombre de membres du personnel de l'Assemblée législative profitent de l'occasion pour montrer à leurs jeunes les rouages de l'Assemblée législative et offrir à des élèves l'expérience d'une journée de travail en milieu politique. De nouveau cette année, des membres du personnel du ministère de la Justice amènent également leurs jeunes à l'Assemblée législative pour leur permettre de comprendre les relations importantes entre les divers ordres de gouvernement.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël, qui a lieu le vendredi 2 décembre, connaît un grand succès. Environ 800 personnes y assistent. Le temps est clément et très propice. Le divertissement est assuré par la chorale Fredericton Choral Society, sous la direction de Michael Capon, et les chorales réunies de l'école intermédiaire George Street, sous la direction de Maureen Steeves, et de l'école intermédiaire Nashwaaksis, sous la direction de Susan Ross. Des enfants de la région, Jade Polchies et River Sacobie, allument l'arbre. Le magnifique sapin de 32 pi, qui est orné de plus de 5 500 lumières, est le don de Ralph Bull, de Northampton, dans le comté de Carleton, au Nouveau-Brunswick. S.H. Herménégilde Chiasson préside la cérémonie, accompagné par les députés l'hon. Brad Green, Jody Carr et Shawn Graham. L'aumônier de l'Assemblée législative, le très rév. Keith Joyce, prononce la bénédiction de Noël.

L'assermentation de 11 nouveaux conseillers de la reine a lieu à la Chambre de l'Assemblée législative le 5 décembre.

Il s'agit des personnes suivantes :

Richard E. DeBow, de Moncton;
Randy DiPaolo, de St. Stephen;
Hilary J.A. Drain, de Fredericton;
Raymond T. French, de Saint John;
Robert R. Goguen, de Moncton;
Gordon W. Kierstead, de Dalhousie;
Denyse H. Landry, de Bertrand;
Gale L. MacDonald, de Fredericton;
Jean-Paul Ouellette, de Grand-Sault;
Ivan Robichaud, de Shippagan;
Deirdre L. Wade, de Saint John.

Les dignitaires en visite en 2005 sont notamment les suivants :

- S.E. Gudmundur Eiriksson, ambassadeur d'Islande;
- M. Nobutaka Shinomiya, consul général du Japon à Montréal ;
- S.E. Otti Ditz, ambassadeur de l'Autriche;
- S.E. Juliette Bonkoungou, ambassadrice du Burkina-Faso ;
- M. Garret FitzGerald, ancien premier ministre de l'Irlande ;
- l'hon. M. Mamadou Traoré, ministre de l'Éducation du Mali ;
- S.A.R. le Trongsa Penlop Jigme Khesar Namgyel Wangchuck, prince héritier du royaume du Bhoutan :
- S.E. Eric Hayes, ambassadeur de l'Union européenne;
- M. Marc Attali, consul général d'Israël au Canada à Montréal.

Sécurité

La sécurité des parlementaires, du personnel et des personnes en visite, ainsi que des biens appartenant à l'Assemblée législative dans les édifices de la place du Parlement et des bâtiments adjacents, continue d'être une priorité. Les commissionnaires, appuyés par une technologie de pointe, continuent d'être en service 24 heures sur 24. Depuis l'adoption par le Comité d'administration de l'Assemblée législative du rapport de 2003 sur l'évaluation des menaces et des risques, bon nombre d'initiatives de sécurité du rapport sont mises en oeuvre. L'élaboration de plans d'urgence, la mise à jour des politiques et des procédures et la formation connexe demeurent les priorités du personnel de sécurité de l'Assemblée législative.

En août 2005, le sergent d'armes assiste à la 23° conférence annuelle de l'Association canadienne des sergents d'armes, à Regina, en Saskatchewan. Les questions liées à la maîtrise des foules et au contrôle d'accès ainsi que les droits et privilèges parlementaires connexes sont parmi les sujets traités pendant la conférence. En outre, les participants et participantes réagissent très favorablement à un certain nombre d'exposés très utiles de représentants de la GRC et du service de police de Regina sur

l'atténuation des menaces qui guettent les assemblées législatives.

Édifices

La dernière année a été marquée par un grand nombre de projets d'immobilisations à l'Assemblée législative. Acu-Bright Inc., une compagnie d'East Kingston, au New Hampshire, termine les travaux de réparation du lustre du côté sud. Le 22 avril 2005, restauré de façon authentique, le magnifique lustre du côté sud regagne sa place habituelle à l'Assemblée, à côté de son lustre jumeau, et les deux demeurent de magnifiques luminaires notables à la Chambre historique de l'Assemblée législative.

En 2005 commencent véritablement les travaux de réparation du plafond de la Chambre du Conseil législatif, après la découverte de fissures profondes dans le plâtre et de problèmes de structure. Les travaux visant le plafond de la Chambre offrent aussi l'occasion d'enlever et de restaurer les lustres historiques dans la salle magnifique. Ces travaux sont également réalisés par Acu-Bright Inc., spécialistes en matière de réparation et de restauration de lustres historiques.

Au cours des dernières années, les priorités relatives à la restauration, à la préservation et à l'entretien des édifices et des systèmes de ceux-ci ont été établies en fonction de projets individuels (par tranches) et n'ont pas fait partie d'une stratégie globale à long terme à cet égard.

En 2004, le Comité d'administration de l'Assemblée législative commande une évaluation complète des édifices et un plan directeur afin d'orienter les travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative pendant les 15 prochaines années.

Afin que toute intervention exécutée dans ce lieu protégé respecte les valeurs patrimoniales, le comité adopte les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada comme base du principe de conservation pour les édifices de l'Assemblée législative.

De nombreuses recommandations du plan visant les édifices sont mises en oeuvre. Le remplacement du toit en métal et des solins ainsi que la construction d'une entrée pour fauteuils roulants sont deux des priorités prévues dans le plan visant les édifices pour l'année qui vient.

Bibliothèque de l'Assemblée législative



En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick.
L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. Sauf si le dépôt a déjà été effectué par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression.

La bibliothèque élargira son mandat afin d'obtenir d'office toutes les publications en ligne ou purement numériques du gouvernement. Un dépôt d'archives des publications électroniques du gouvernement du Nouveau-Brunswick sera créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public de façon efficiente et accommodante. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. La bibliothèque est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courriel, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 heures, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

La bibliothèque de l'Assemblée législative est le théâtre, en 2005, d'un certain nombre d'événements importants. Le lancement officiel d'un nouveau jeu de timbres de

Postes Canada a lieu le 23 mars à la bibliothèque. Le jeu reproduit les illustrations d'oiseaux de John James Audubon, dont la bibliothèque de l'Assemblée législative possède une précieuse collection. Plus de 200 invités, qui ont l'occasion d'entendre le quintette Motion Ensemble, assistent au lancement. L'événement est largement couvert par les médias, soulignant l'importance de la bibliothèque de l'Assemblée législative et de sa collection d'Audubon.

Le 29 mars, la bibliothèque accueille les 21 leaders pour le XXI° siècle, groupe parrainé par le bureau du recteur de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les jeunes honorés présents viennent d'un peu partout au Nouveau-Brunswick et représentent les jeunes des régions urbaines et des régions rurales de la province. L'unique initiative est conçue pour mettre en lumière une nouvelle génération de gens et pour encourager l'évolution d'idées et de perspectives nouvelles sur l'avenir de la province et de la région. Il s'agit d'une première en son genre au Canada atlantique.

Le 30 novembre, la bibliothèque de l'Assemblée législative, en collaboration avec le cabinet du président et le bureau du greffier, organise une réception pour rendre hommage à la bibliothécaire parlementaire, Margie Pacey, à l'occasion de sa retraite. Des parlementaires, des membre du personnel de la bibliothèque et de l'Assemblée législative ainsi que de nombreuses autres personnes liées à toutes les facettes de la vie professionnelle et personnelle de M^{me} Pacey assistent à la réception. Le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative présente une photo de groupe à M^{me} Pacey et interprète une chanson originale en son honneur. Des cadeaux sont également présentés au nom de l'Assemblée législative et de l'Association des bibliothécaires parlementaires du Canada en guise de reconnaissance des longs états de service de Mme Pacey à l'Assemblée législative et de son dévouement à l'égard de sa profession. La greffière de l'Assemblée prononce un discours qui souligne un grand nombre des réalisations de Mme Pacey au cours de ses quatre années à la direction de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

En 2005, le personnel de la bibliothèque continue de répondre à des questions de référence de la part de

parlementaires, de membres du personnel et de membres des services publics sur diverses questions. Le nombre de questions de référence augmente de 12 % par rapport à l'année précédente. Voici certaines des questions de référence qui demandent le plus de recherche : les coopératives de la santé au Nouveau-Brunswick ; les « précédents » parlementaires à l'Assemblée ; le texte de toutes les déclarations de présentation de projets de loi proposés par certains ministres ; la recherche d'une traduction d'une proclamation relative à un traité conclu avec les Autochtones en 1762.

Développement des collections

La bibliothèque de l'Assemblée législative est très ouverte aux suggestions concernant des livres et d'autres documents qui pourraient être acquis pour améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2005, les maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel pour de tels dons. Un grand nombre d'auteurs et de maisons d'édition acceptent l'idée, et, en conséquence, la bibliothèque reçoit 2 % de plus de dons qu'en 2004. Des dons de livres sont aussi reçus de la part d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est extrêmement reconnaissante envers les particuliers, les maisons d'édition et les associations suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Particuliers

Charles Allain Greg Lutes Wilfred Alliston Jacques P. Ouellet David Alward Burt Paulin, député Kenneth Corbett Joseph Onésime Paulin Roland Cornell Helen Petchey Shayne Davies Robert Pichette Karen DeWolfe Joseph C. Savoie Frances Gammon Graeme F. Somerville John Gilman Janet Trail Will Haggart Paul Vreeland Jan Lister-Caldwell Douglas T. Wetmore

Maisons d'édition et associations

Association canadienne du transport urbain Bibliothèque du Parlement Bibliothèque parlementaire de la Nouvelle-Écosse Bibliothèque publique de Saint John Briggs & Little Woolen Mills Ltd. Chinese Legal Studies Association of North America Commission sur la démocratie législative DreamCatcher Publishing Environnement et Gouvernements locaux, bibliothèque Galerie d'art Beaverbrook Goose Lane Editions La Petite Imprimerie Ltée Les Éditions de la Grande Marée Paul Anderson Rare Books & Maps Trinity Enterprises

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante de l'argent reçu du Fonds en fiducie du vicomte Bennett. La subvention a permis à la bibliothèque d'acquérir un certain nombre de publications du Nouveau-Brunswick qui témoignent du patrimoine intellectuel de la province. Voici quelques-uns des ouvrages: Corresponding Concerning Proposals for *Inter-Colonial Union, Legislative and Federal* (1865): Twenty-eighth Report of the Diocesan Church Society of New Brunswick (1863), de la Diocesan Church Society; Saint John, New Brunswick: The Ocean Seaport of Canada (192?); Congrès eucharistique, Memramcook, N.-B., 6-7-8 septembre 1946, du Congrès eucharistique. Sans la généreuse subvention, l'achat de ces ouvrages et d'autres précieux écrits du Nouveau-Brunswick aurait été impossible.

La bibliothèque a ajouté 23 périodiques à sa collection cette année, dont *National Geographic Adventure*, *Canadian Government Executive* et *National Review*. La collection des périodiques demeure la collection la plus populaire et la plus achalandée, et sa fréquentation a augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente.

Marketing et extension

Le personnel de la bibliothèque continue de mieux faire connaître celle-ci et de tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. En 2005, l'utilisation de la bibliothèque par ces derniers augmente de 56 % par rapport à l'année précédente. Un grand nombre d'entre eux s'y arrêtent le matin, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur quotidien local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel se servent du Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

Pour ce qui est des publications, la *Liste de contrôle des publications du gouvernement* est affichée sur la page Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative, à l'adresse http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp. Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont toujours envoyées quatre fois par année aux parlementaires et au personnel parlementaire.

La bibliothèque envoie cette liste de nouveaux livres par voie électronique à tous les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick. La version de la *Liste sélective d'acquisitions* qui est envoyée par courriel contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque (par exemple les publications gouvernementales) ou un aspect de sa collection (par exemple les livres parlés) ainsi qu'un choix restreint d'entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser le personnel d'un ministère en particulier.

La populaire *Table des matières des périodiques* de la bibliothèque comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans sa collection, ce qui informe le lecteur sur les thèmes traités dans les documents périodiques. En 2006, des changements seront apportés au format de la *Table des matière des périodiques* et de la *Liste sélective d'acquisitions*.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend maintenant une page appelée Nouvelles acquisitions, qui est le présentoir virtuel de la bibliothèque. Chaque mois, le personnel choisit un certain nombre de nouveaux livres à la bibliothèque, et la jaquette de ces livres est reproduite sur le site Web. Quand la jaquette des livres apparaît à l'écran, la clientèle peut cliquer sur l'image pour en savoir davantage sur le livre et le commander si elle le souhaite. Il s'agit d'un service dont le personnel fera la promotion au cours des prochaines mises à jour et qui n'est qu'une des nouvelles initiatives en matière de services d'extension prévues pour l'année qui vient.

Toujours au chapitre des Services d'extension, la clientèle peut maintenant demander des cartes de bibliothèque directement à partir du site Web de la bibliothèque. Les personnes qui ont des cartes de bibliothèque peuvent emprunter des livres en ligne. Depuis le lancement du service en septembre 2005, le personnel de la bibliothèque a traité près de 300 demandes de cartes de bibliothèque.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée monte plusieurs expositions dans le complexe de l'Assemblée législative. Elles portent notamment sur les sujets suivants : nouveaux livres et collections rares, célébrations à l'Île-Sainte-Croix, rénovations de l'escalier de l'Assemblée législative, réforme électorale, malbouffe à l'école, gouvernance des régions rurales et salmoniculture. Le personnel de la bibliothèque a le plaisir de recevoir beaucoup de rétroaction à propos des expositions, de la part des parlementaires aussi bien que du public. En conséquence, les demandes pour les livres inclus dans les expositions augmentent de manière importante.

Initiatives

Un nouveau système intégré de gestion de la bibliothèque est l'amélioration la plus marquée de la bibliothèque de

l'Assemblée législative depuis un an, car il touche bien des processus et politiques. En janvier, la bibliothèque apprend que sa demande de financement d'un nouveau système est approuvée. Un appel d'offres est rédigé et lancé pour un nouveau système. En avril, la bibliothèque a le plaisir de confirmer qu'elle retient la soumission du système de Dynix appelé Horizon. Dynix, un chef de file dans les technologies bibliothécaires de pointe au niveau international, a la capacité de produire une interface bilingue et a de l'expérience avec de petites bibliothèques spécialisées. Après de nombreux mois de préparation, Horizon est branché en août 2005. Le personnel de la bibliothèque est content du système Horizon et de la formation reçue. Le spécialiste de la gestion informatisée de la bibliothèque installe et adapte le nouveau système, et transfère aussi toutes les données de la bibliothèque, que contient son ancien système. La bibliothèque est chanceuse d'avoir les compétences à l'interne pour effectuer un travail aussi important et aussi technique, tout en permettant à l'Assemblée législative de réaliser des économies.

En plus d'être dotée d'un catalogue ultramoderne, la bibliothèque peut maintenant inscrire les renseignements des usagers dans le module de prêt en ligne Circulation d'Horizon. Les usagers peuvent vérifier l'état de leurs emprunts, la date de retour prévue et d'autres renseignements directement à partir de la page Web de la bibliothèque. Afin que le module de prêt puisse fonctionner, toute publication de la bibliothèque doit être munie d'un code à barres et liée à la fiche cataloguée par la suite. Le projet sera terminé au cours de l'été 2006, avec l'intégration des publications gouvernementales.

Dans le cadre du projet de code à barres, les trois bibliothécaires ont entrepris l'énorme tâche de faire le tri de l'ensemble des collections principale et de référence. Environ 2 300 livres ont été enlevés de la collection, et tous les documents de la bibliothèque ont été replacés sur les rayons. Grâce à la réduction de la collection, l'accès aux documents a été facilité et davantage d'espace a été créé pour faire place aux acquisitions plus récentes.

La bibliothèque s'apprête à lancer une nouvelle interface de son navigateur interne, qui donne accès aux bases de données suivantes : les biographies des parlementaires, les coupures de presse, les questions de référence et le *Guide en histoire du Nouveau-Brunswick : une liste de contrôle.* L'été dernier, dans le cadre du programme coopératif, l'étudiant en informatique de la bibliothèque a créé un nouveau prototype du navigateur. Le spécialiste de la gestion informatisée de la bibliothèque continue d'effectuer des mises à jour et des changements selon les besoins précis de la bibliothèque. Il est espéré que la nouvelle version sera opérationnelle vers la fin du printemps 2006.

Un défi important depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail de bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications gouvernementales, en plus des versions sur Internet. Le personnel de la bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur. Même si l'importance d'Internet à l'ère actuelle de la communication de l'information est reconnue, Internet comme tel n'est pas un support stable pour les publications, car les adresses URL ont tendance à ne pas être durables et permanentes. La bibliothèque de l'Assemblée législative souligne l'importance d'assurer l'accès à des copies papier de documents comme la Gazette royale et les projets de loi déposés à la Chambre, en plus de la version en ligne. Plus particulièrement, les lois du Nouveau-Brunswick sont si importantes, en tant que recueil historique des lois de la province et des lois actuellement en vigueur, que la bibliothécaire parlementaire fait activement la promotion de la publication et de la diffusion continues de copies papier. En 2003, de concert avec le bureau du greffier, la bibliothèque entame le long processus de préparer une proposition de modification de la Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative afin d'exiger le dépôt des publications gouvernementales électroniques, qui sont affichées sur le Web puis enlevées sans qu'un exemplaire d'archives soit conservé à des fins de consultation ultérieure. Des discussions ont lieu quant à la meilleure façon de commencer à recueillir et à entreposer les publications gouvernementales numériques sous une forme accessible au public, tout en conservant leur apparence et leur format initiaux. Une option serait celle d'un réseau de partenaires gouvernementaux qui participent aux frais et qui ont comme objectif commun la préservation.

Le personnel de la bibliothèque a suggéré que les Services gouvernementaux de l'informatique soient le partenaire technologique ; la bibliothèque, à titre de partenaire dépositaire, mettrait son expérience à profit pour choisir et organiser les données à conserver, et Communications Nouveau-Brunswick rendrait les données accessibles au public. Les discussions se poursuivent en parallèle à la négociation d'une entente entre les trois partenaires. Cependant, comme la bibliothèque est propriétaire des documents imprimés déposés et comme elle assume complètement les frais d'entreposage, elle devra faire de même pour les publications électroniques. En conséquence, la bibliothèque nécessitera un serveur distinct seulement pour les publications électroniques.

La base de données sur les parlementaires provinciaux, de 1784 jusqu'au présent, est à jour et complète; elle est mise à jour lorsque des changements se produisent. Elle comprend plus de 1 000 biographies, dont bon nombre comporte une photographie du député ou de la députée. La base de données se révèle utile; la presse, les parlementaires provinciaux et le personnel des partis, ainsi que les généalogistes et les historiens, y ont un accès instantané. Avant la création de la base de données, les personnes intéressées devaient fouiller dans des guides ou dossiers parlementaires afin d'obtenir de l'information détaillée. La base de données sera accessible sur le site Web de la bibliothèque une fois que la traduction complète sera mise au point.

La bibliothèque continue de s'abonner aux bases de données d'EBSCO, qui comporte le texte intégral des périodiques. À la fin décembre 2005, la bibliothèque a un abonnement à CEDROM, plus particulièrement à Newscan, qui offre un accès au texte intégral d'un grand nombre de journaux du Nouveau-Brunswick et d'autres articles d'intérêt. En décembre 2005, CEDROM informe la bibliothèque que, à compter du 1er janvier 2006, sa base de données ne comportera plus les quotidiens de langue anglaise du Nouveau-Brunswick. En conséquence, un nouveau contrat est signé avec Infomart, la compagnie qui gérera désormais les archives des quotidiens de langue anglaise du Nouveau-Brunswick. Entre-temps, la bibliothèque continue de créer une base de données classées selon les sujets des reportages d'actualité susceptibles d'intéresser les parlementaires et leur personnel.

L'Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2004, un recueil essentiel maintenu pour l'Assemblée législative, continue d'être utilisé presque quotidiennement. Des mises à jour sont effectuées annuellement.

La bibliothèque continue de mettre en vedette en alternance une série d'oeuvres d'artistes du Nouveau-Brunswick. Depuis les dernières années, les oeuvres sont prêtées par Gallery 78, une galerie privée située près de l'Assemblée législative. Des remerciements spéciaux sont offerts à Gallery 78 pour sa collaboration et sa générosité. La bibliothèque espère trouver d'autres sources pour les oeuvres d'art du Nouveau-Brunswick en 2006.

Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continue de présenter des défis. En 2004, un commerçant en livres rares dresse un inventaire des documents entreposés, et, par la suite, la collection est divisée. Le lieutenant-gouverneur, qui apprécie l'aspect littéraire du patrimoine culturel du Nouveau-Brunswick, accepte généreusement ces livres rares afin de remplir les bibliothèques dans sa résidence. Ces livres, dont la plupart sont reliés en cuir, conviennent merveilleusement bien à la résidence du

lieutenant-gouverneur, qui date de 1828. Les livres que la bibliothèque doit garder sont entreposés de nouveau dans l'espoir qu'un local d'entreposage de remplacement plus convenable sera trouvé sous peu.

La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'accepter des ouvrages de diverses bibliothèques de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ferment ou réduisent leurs collections. Le personnel fait le tri des collections et tentera de leur trouver de la place.

Les préoccupations quant à l'espace incite la bibliothèque à prendre la décision à la fin de 2005 de quitter le Programme fédéral des services de dépôt. La perte de l'entrepôt situé à l'extérieur de la bibliothèque ainsi que le nombre diminuant de consultations de la collection fédérale indiquent à la bibliothèque que le Service des publications gouvernementales ne peut plus abriter la vaste collection. Une bonne partie des documents fédéraux sont accessibles en ligne et à l'Université du Nouveau-Brunswick. Le personnel du Service des publications gouvernementales dirigera son attention vers l'amélioration de la collection des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que la planification et la mise au point de son propre dépôt d'archives des publications électroniques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Personnel

Au cours de l'année écoulée, d'importants changements ont lieu au sein du personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative. Le départ à la retraite de plusieurs membres dévoués et chevronnés du personnel entraîne une réduction des effectifs permanents à plein temps, qui passent de sept à cinq. La bibliothèque s'occupe actuellement de pourvoir ces postes importants devenus vacants.

Margie Pacey est bibliothécaire parlementaire pendant une quatrième année et dirige la bibliothèque au cours d'une de ses années les plus chargées. Sous sa direction, les statistiques sur l'utilisation et les prêts de la bibliothèque affichent une forte augmentation, et 2005 est une année record. Comme il a été mentionné, M^{me} Pacey prend sa retraite le 30 novembre 2005 mais continue de travailler à forfait et demeurera au poste de bibliothécaire parlementaire jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Peggy Goss prend sa retraite à la fin du mois d'octobre 2005 en tant que bibliothécaire chargée du Service de référence. M^{me} Goss travaillait à la bibliothèque de l'Assemblée législative depuis 1999 et a grandement contribué à faire en sorte que le Service de référence fonctionne d'une manière efficiente et aide professionnellement les parlementaires, le personnel et le public. M^{me} Goss occupe aussi le poste de bibliothécaire parlementaire intérimaire pendant plusieurs mois en 2005.

Jean-Claude Arcand prend sa retraite le 17 juin de l'année écoulée, après 14 ans de service dévoué en tant que bibliothécaire responsable des Services techniques. M. Arcand revient à la bibliothèque à titre temporaire afin de cataloguer de la documentation dans la Collection des publications gouvernementales.

Jean Weissenhorn DeLong assume des fonctions additionnelles dans la Section des services techniques de la bibliothèque. Elle est en outre chargée de la comptabilité et des prêts entre bibliothèques. Il s'agit d'une responsabilité importante, car le nombre d'ouvrages empruntés au moyen de prêts entre bibliothèques augmente de 11 % par rapport à 2004. M^{me} Weissenhorn DeLong prend aussi la relève en tant que catalogueuse et reçoit une formation d'Erma Allen, chef du service de catalogage de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Kathleen Jeffries intègre le poste nouvellement créé de bibliothécaire responsable des Services d'extension et d'éducation permanente, qui englobe des fonctions de référence et de formation du personnel et des parlementaires, ainsi que des fonctions liées aux relations publiques. Kathleen intègre le poste en novembre 2005.

Janet McNeil, bibliothécaire responsable du Service des publications gouvernementales, est membre de l'équipe du Service de référence et continue de s'occuper des acquisitions et de l'organisation des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Tom Stillwell continue de travailler principalement au Service de référence et est responsable des prêts dans la bibliothèque principale. M. Stillwell compte parmi ses autres responsabilités les périodiques, le développement des collections et la collection de brochures du Nouveau-Brunswick.

Anthony Lovesey est le candidat retenu pour le nouveau poste de spécialiste de la gestion informatisée de la bibliothèque. M. Lovesey est chargé du site Web de la bibliothèque et conçoit les six bases de données sur le site. Le spécialiste de la gestion informatisée gère tous les aspects technologiques de Horizon et la création de logiciels afin d'améliorer le nouveau système, y compris une base de données sur les livres en retard et la technologie qui permet aux clients de demander des livres directement à partir du catalogue.

La bibliothèque de l'Assemblée législative bénéficie aussi, au cours de l'été, du travail de plusieurs étudiantes et étudiants talentueux : Allison Betts, Emily Breen, Leah Corby, Paul Donovan, Ryan Hennessey, Rachel Johnstone, Anthony Lovesey, Kate Paisley, Kristi Peterson et Sarah Richard. Leur travail a permis à la bibliothèque de réorganiser l'ensemble de sa collection et de terminer d'autres projets spéciaux, y compris un index des premiers discours prononcés par des parlementaires, de 1917 à 1951, le début d'une compilation de l'histoire politique des circonscriptions, la codification à barres et la révision de l'ordre des ouvrages des collections principale et néo-brunswickoise ainsi que la mise à jour de la base de données sur les parlementaires provinciaux.

Équipement neuf

Le nouveau serveur et catalogue Horizon est l'acquisition la plus importante de la bibliothèque en 2005. La bibliothèque achète un modèle de démonstration d'un lecteur et d'une imprimante de microfiches et de microfilms. De plus, deux lecteurs de codes à barres sont achetés aux fins de l'utilisation avec les modules de prêt et de catalogage du système. Afin de satisfaire à ses besoins grandissants en matière de technologie, la bibliothèque achète un mini-lecteur de disque dur portatif ainsi qu'un nouveau logiciel de catalogage.

Education permanente

Le nombre de séances structurées de tutorat pour le personnel diminue un peu cette année, mais le personnel continue d'offrir de courts exposés, surtout au sujet des technologies de la bibliothèque. Un atelier est présenté sur l'évaluation des ressources Internet et une démonstration est offerte sur Factiva et la manière de chercher des articles de journaux. Le personnel participe aussi a une séance sur l'utilisation de Copernic pour trouver des fichiers du hansard.

Le personnel assiste régulièrement à des démonstrations portant sur les changements et les mises à jour des bases de données internes de la bibliothèque. En mai, des séances de formation du personnel d'une plus grande envergure ont lieu, y compris une journée entière passée avec des représentants de Newscan à propos du lancement d'une nouvelle interface et d'une nouvelle version de leur produit. Étant donné qu'Infomart remplacera Newscan en 2006, le personnel de référence prépare de nouvelles séances de formation.

De plus, le personnel de la bibliothèque passe bien des heures à prendre part à des réunions, à des audio-conférences, à des séances sur Web-X et à de la formation en vue d'utiliser le nouveau système Horizon. Tout le personnel participe à plusieurs séances d'orientation portant, entre autres, sur l'exploitation du système, l'élaboration du contenu de l'interface ainsi que des séances spécialisées portant sur des modules précis, la personnalisation et les exigences technologiques.

Adhésions

Margie Pacey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de la Canadian Library Association, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada. Les quatre bibliothécaires sont membres de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick Jean-Claude Arcand est trésorier de cette association.



De gauche à droite :

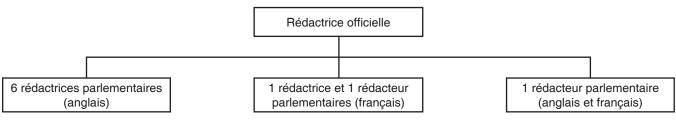
L'hon. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative, l'hon. Dale Graham, vice-premier ministre et ministre de l'Approvisionnement et des Services, S.H. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur, et Louis F. O'Brien, vice-président, Transformation de l'entreprise et Gestion de l'approvisionnement de Postes Canada, photograhiés le 23 mars 2005 à la bibliothèque de l'Assemblée législative.

À la cérémonie de dévoilement officiel, Postes Canada a émis cinq timbres reproduisant des illustrations de Birds of America pour commémorer la présence au Canada du peintre naturaliste John James Audubon, il y a près de 175 ans.

La bibliothèque de l'Assemblée législative abrite un de seulement cinq exemplaires publics de Birds of America.

Bureau du hansard

Linda Fahey, rédactrice officielle



2004-2005

Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit, révise et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, il enregistre, transcrit et rend accessible des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale et il répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

Faits saillants pendant l'année financière 2004-2005

- Le nombre d'heures d'enregistrement pour les travaux de la Chambre a augmenté, pour passer à 336 par rapport à 141 durant l'année financière précédente. Le nombre d'heures d'enregistrement pour les travaux des comités a diminué, pour passer à 223 par rapport à 345 durant l'année financière précédente.
- Le nombre de demandes ponctuelles de transcription est passé à 413 par rapport à 185 l'année financière précédente pour les travaux de la Chambre, et à 105 par rapport à 92 durant l'année financière précédente pour les travaux des comités.
- Afin de rendre les transcriptions accessibles plus rapidement aux parlementaires, au personnel et au public, le projet des bleus est mis en marche en

- novembre 2004. Les bleus sont les transcriptions non révisées des questions orales, des jours de séance et des travaux des comités qui sont accessibles et affichées sur le réseau intranet de l'Assemblée législative. En raison du grand succès du projet et de la réaction favorable des parlementaires et du personnel, la décision est prise en mars 2005 d'adopter le projet de façon permanente.
- Afin de réduire l'utilisation de papier, le nombre de photocopies et les frais de main-d'oeuvre, le Bureau du hansard met en oeuvre un nouveau système électronique de distribution des transcriptions du hansard. À compter de mars, la vaste majorité des transcriptions sont distribuées par courriel en format PDF, ce qui permet des économies accrues et une plus grande satisfaction de la clientèle.
- L'agent de projet spécial Valmond LeBlanc dirige le Bureau du hansard de façon intérimaire du 7 octobre 2004 au 22 mars 2005, date à laquelle le poste de rédacteur officiel est pourvu par suite d'un concours.
- Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve la nomination de Linda Fahey à titre de rédactrice officielle à compter du 22 mars 2005. M^{me} Fahey est à l'emploi de l'Assemblée législative depuis 1991 et était rédactrice parlementaire principale au Bureau du hansard avant sa nomination. Le comité approuve aussi la décision de revenir au titre traditionnel de rédactrice officielle, comme le prévoit l'article 33 de la *Loi sur l'Assemblée législative*.
- Grâce à l'ajout de personnel au Bureau du hansard, la productivité et la sortie de documents augmentent au cours de l'année. Un rédacteur permanent bilingue est recruté en juin, ce qui fait

passer à huit le nombre d'employés permanents. En outre, le bureau retient les services de trois rédactrices parlementaires occasionnelles et d'une aide-commis pour aider avec la charge de travail croissante durant la session et les activités des comités. En mars, Cheryl Fulton-Wade a souligné 25 années de service à l'Assemblée législative.

• Le bureau poursuit sa participation à l'Association canadienne des éditeurs des journaux des débats (Hansard) et envoie une déléguée à sa conférence annuelle qui se tient à Halifax en août.

L'Association canadienne des éditeurs des journaux des débats (Hansard) existe pour promouvoir le professionnalisme dans le cadre de la production des comptes rendus officiels des débats dans les assemblées législatives du Canada, pour faciliter l'échange d'informations entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et à l'étranger, pour aider et orienter les assemblées législatives quant à la production de leurs journaux des débats et pour renseigner et informer le public sur les journaux des débats.

Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

L'année financière 2004-2005 compte 63 jours de séance, y compris 5 séances en soirée, ce qui exige l'enregistrement de 4 216 prises de cinq minutes. À la fin de chaque jour de séance, le personnel du hansard crée un document qui résume les travaux de la Chambre et le distribue le lendemain à d'autres bureaux de l'Assemblée. Les transcriptions des questions orales quotidiennes sont fournies le jour même à 328 abonnés. Le tableau 1 donne une ventilation des questions orales par parti, et le tableau 2 donne une ventilation similaire pour les déclarations.

La clientèle des fascicules du hansard se chiffre à 42. À la fin de l'année financière à l'étude, étaient achevés et distribués les fascicules suivants :

- 54º législature, 4º session, 2001-2002, jours de séance 1 à 38 (du 20 novembre 2001 au 12 avril 2002) et 40 à 43 (du 17 au 23 avril 2002);
- 54° législature, 5° session, 2002-2003, fascicules 1 (le 19 novembre 2002), 3 (le 21 novembre 2002) et 15 (le 12 décembre 2002);

- 55º législature, 1^{re} session, 2003-2004, fascicules
 1 (le 29 juillet 2003), 3 (le 31 juillet 2003) et 19 (le 1^{er} avril 2004);
- 55° législature, 2° session, 2004-2005, jours de séance 1 à 5 (du 2 au 9 décembre 2004) et 8 (le 15 décembre 2004).

Le projet des bleus est mis à l'essai en novembre 2004 et adopté en mars 2005. Les transcriptions non révisées des questions orales et des jours de séance de la session actuelle sont achevées et affichées sur le réseau intranet de l'Assemblée législative. Ainsi, les transcriptions des jours de séance et des questions orales sont accessible plus rapidement que les années précédentes, alors que seulement les versions révisées étaient publiées. À la fin de l'année financière à l'étude, les jours de séance achevés dans le format bleu et affichés sur le réseau intranet de l'Assemblée législative sont :

55° législature, 2° session, 2004-2005, fascicules
 6 à 17 (du 10 décembre 2004 au 21 janvier 2005).

Les transcriptions des jours de séance, des questions orales et des demandes sont surtout distribuées par courriel en format PDF, et la liste d'envoi des copies papiers des jours de séance et des questions orales est très réduite.

Le tableau 3 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures et de prises des cinq dernières sessions.

Les volumes reliés du hansard sont publiés dans les deux langues officielles. La clientèle des volumes du hansard se chiffre à 56 : parlementaires, ministères, bureaux des partis politiques, bibliothèques parlementaires, universitaires et publiques partout au Canada, médias et particuliers intéressés.

Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordé aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

Pendant l'année financière 2004-2005, un total de 49 réunions de comités permanents sont enregistrées : 20 du Comité des corporations de la Couronne, 1 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 4 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 18 du Comité des comptes publics, 5 du Comité de modification des lois et 1 du Comité de

l'ombudsman. En outre, 4 réunions du Comité spécial des soins de santé sont enregistrées. Ces réunions de comités exigent 223 heures d'enregistrement, ce qui correspond à 2 676 prises de cinq minutes.

Le tableau 4 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Activités spéciales

Le personnel du Bureau du hansard assure le fonctionnement du système de son pendant les trois jours du colloque législatif pour élèves en avril 2004, la cérémonie annuelle de remise de la fourragère des Guides du Canada en septembre et la cérémonie annuelle de remise des Chief Scout Awards en novembre. Le personnel assiste aussi aux réunions du Comité spécial des soins de santé, qui sont tenues dans divers endroits de la province.

Tableau 1

Questions orales par caucus, année financière 2004-2005

| Caucus | Questions | Minutes |
|-------------------------------------|-----------|---------|
| Parti progressiste- conservateur | 0 | 0 |
| Parti libéral | 917 | 1 547 |
| Nouveau Parti démocratique | 156 | 204 |
| TOTAL | 1 073 | 1 751 |

Tableau 2

Déclarations de ministres et de députés, année financière 2004-2005

| Caucus | Ministres | Députés | |
|-------------------------------------|-----------|---------|--|
| Parti progressiste- conservateur | 361 | 293 | |
| Parti libéral | 0 | 594 | |
| Nouveau Parti démocratique | 0 | 57 | |
| TOTAL | 361 | 944 | |

Tableau 3 Statistiques comparatives sur les sessions

| Année (Législature et session) | Jours | Heures | Prises |
|-----------------------------------|-------|--------|--------|
| 2000-2001 (54-3) | 63 | 340 | 4199 |
| 2001-2002 (54-4) | 71 | 396 | 4826 |
| 2002-2003 (54-5) | 68 | 410 | 5 119 |
| 2003-2004 (55-1) | 62 | 334 | 4 208 |
| *2004-2005 (55-2) | 58 | 319 | 3 795 |

* Inclut 34 heures et 392 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2005.

Tableau 4

Heures d'enregistrement, année financière 2004-2005

| Travaux | Heures | % de la charge de travail |
|---------|--------|------------------------------|
| Chambre | 336 | 60 |
| Comités | 223 | 40 |
| TOTAL | 559 | 100 |
| | | |

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Faits saillants

- Le nombre de jours de séance est passé de 26 pendant l'année financière 2003-2004 à 63 en 2004-2005, soit une augmentation de 142 %.
- Au cours de l'année financière 2004-2005, la production s'élève à plus de 1,75 million de mots, par rapport à 1,79 l'année précédente.
- Pendant l'année, plus de 1 400 demandes de traduction sont traitées, soit 22 % de plus que l'année précédente.
- En juin, une étudiante du baccalauréat accéléré en traduction de l'Université de Moncton fait un stage dans nos bureaux.
- En août 2004, une TR 1, ou traductrice débutante, prend un congé de maternité d'un an.
- Rebecca Colborne, traductrice parlementaire 2, ou traductrice intermédiaire, réussit l'examen national uniformisé et reçoit le titre de traductrice agréée du français vers l'anglais de la Corporation des traducteurs, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB), membre affilié au Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTIC).
- Du 18 au 22 octobre 2004, le personnel assiste à des ateliers de perfectionnement portant sur les

- anglicismes, les problèmes fréquents en traduction, la révision et l'autorévision. Les ateliers sont offerts par le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral.
- À la fin octobre, la secrétaire occasionnelle du bureau nous quitte pour accepter un emploi permanent.
- La traductrice en chef représente Traduction des débats et l'Assemblée législative au sein du Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick, ou Traduction NB, dont la mission est de promouvoir l'industrie de la traduction en constituant unetribune où sont représentés les intérêts des donneurs d'ouvrage, des praticiens de la traduction, des établissements de formation et des organismes gouvernementaux et où sont pris en compte les besoins de relève afin d'assurer la croissance ordonnée de l'industrie. Traduction NB tient deux réunions par année, au printemps et à l'automne.

Chambre

Objectif: traduire les comptes rendus et les procèsverbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à plus de 40 % de la charge de travail et a diminué de 32 % par rapport à l'année dernière. La diminution est principalement due à la perte d'un membre du personnel pendant plus de la moitié de l'année ainsi qu'au temps que les traducteurs autonomes doivent consacrer à l'encadrement et à la formation des nouveaux employés. Environ 18 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à près de 3 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent près de 26 % de la charge de travail, soit une augmentation de 167 % par rapport à l'année dernière, en raison du nombre accru de jours de séances ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif: traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à environ 19 % de la charge globale de travail, soit une augmentation de 174 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 63 jours de séance pendant l'année financière en question, 416 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 436 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 345 déclarations et 69 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Par rapport à l'année dernière, le nombre de discours a légèrement diminué, mais le nombre moyen de pages par discours a augmenté, passant de 11 à 12,5 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 84 % de la charge de travail. Environ 95 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 84 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de la députée néo-démocrate comptent pour 13 % et 3 % respectivement de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à près de 4 % de la charge globale de travail et a diminué de 30 % par rapport à l'année financière 2003-2004.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif: traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à plus de 8 % de la charge globale de travail et a diminué de 25 % par rapport à l'année financière 2003-2004.

Tableau 1 : Production de Traduction des débats, année financière 2004-2005

| CHAMBRE Avis de motion et Feuilleton Journal Hansard ¹ | 449 000 50 000 703 000 |
|---|------------------------------|
| PARLEMENTAIRES Discours et déclarations Correspondance et communiqués COMITÉS | 242 000 93 000 66 000 |
| BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE | 147 000 |
| $TOTAL^2$ | 1 750 000 |

- Inclut un report d'un peu plus de 695 700 mots (28 % du hansard de 1999-2000 ainsi que la séance 19 de 2003-2004) de l'année financière antérieure.
- Exclut un report d'approximativement 12,65 millions de mots (25 % du hansard de 1999-2000, 100 % du hansard de 2000-2001, 100 % du hansard de 2001-2002, 100 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004 et les séances 1 à 19 de 2004-2005) à l'année financière ultérieure.

| Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions | | | | | |
|--|--------------------|-----------|------------|------------|------------|
| 200 | 00-2001 | 2001-2002 | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 |
| Jours | 63 | 71 | 68 | 62 | 58 |
| Mots 2 * Chiffres | 378 000 estimatifs | 3 084 000 | 3 271 000* | 2 571 000* | 2 377 000* |

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2004-2005, pour la 10° année de suite, une contribution pour l'impartition de traduction est obtenue au titre de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative remercie le ministère des Relations intergouvernementales et internationales ainsi que Patrimoine canadien de leur appui à la poursuite de l'objectif d'offrir les documents en même temps dans les deux langues officielles.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2004-2005, le montant de 100 000 \$ ajouté au budget de Traduction des débats pour l'impartition est maintenu. Une partie des fonds a été utilisée pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néobrunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- En 2004-2005, la demande de traduction du hansard est d'environ 2,33 millions de mots, soit une augmentation de 143 % par rapport au total révisé de 959 000 mots de l'année financière précédente.
- En 2004-2005, la production de traduction du hansard se chiffre à 707 000 mots, soit une baisse de 32 % par rapport au 1,03 million de mots traduits au cours de l'année financière précédente.

 Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,62 million de mots. Au cours des cinq dernières années financières, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,50 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- En 2004-2005, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 101 mois plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2005, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 50 (le 19 mai 2000) de la session de 1999-2000 est accessible sur le réseau en format WordPerfect et PDF.
- Les fascicules jusqu'à la séance 17 (le 26 janvier 1999) de la session de 1998-1999 sont accessibles en colonnes bilingues sur le réseau. Le tout peut être visualisé, imprimé et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- En 2004-2005, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard augmente de 1,62 million de mots. Les chiffres estimatifs révisés montrent que l'arriéré a subi une réduction nette de 74 000 mots au cours de l'année financière précédente.
- Pendant l'année financière, 63 nouvelles journées de séance ont lieu, tandis que 16 journées de séance sont traduites. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 47 fascicules, contre une baisse nette de 2 fascicules au cours de l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2005, la traduction du hansard accuse un retard de 58 mois (soit 288 jours de séance), contre 47 mois (soit 242 jours de séance) à la fin de l'année financière précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour du *Guide de rédaction parlementaire* et du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Pour consultation et téléchargement, les deux documents se trouvent au site http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp.

Affectation spéciale

L'agent de projet spécial dirige à titre intérimaire le Bureau du hansard du 7 octobre 2004 au 22 mars 2005. Au cours de la période, les efforts sont consacrés au projet des bleus, visant à rendre les fascicules courants du hansard disponibles plus rapidement. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis dans la section liée au Bureau du hansard, dans le présent rapport.

Publications

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, 1929-2004.*

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984. Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.*

Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel.*

Table des matières de périodiques. Mensuel.

Bureau du greffier

Activités législatives 2004.

Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, deuxième session de la 55° législature, 2004-2005 (58 fascicules non révisés); troisième session de la 55° législature (12 fascicules non révisés).

Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, quatrième session de la 54° législature, 2001-2002.

Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, cinquième session de la 54º législature, 2002-2003

Feuilleton et Avis, 58 numéros du 2 décembre 2004 au 6 décembre 2005, 12 numéros du 6 décembre 2005 au 23 décembre 2005.*

Attribution des sièges (troisième session, 55° législature). Projets de loi déposés pendant la deuxième session de la 55° législature — état des travaux.*

Projets de loi déposés pendant la troisième session de la 55^e législature — état des travaux.*

Rapports parlementaires trimestriels, *Revue* parlementaire canadienne, 2005.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 8 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 8 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

Bureau du hansard

Journal des débats (hansard). 54º législature, quatrième session, 2001-2002. Achevés : fascicules 4 (le 23 novembre 2001), 19 (le 20 décembre 2001), 21 (le 2 janvier 2002) à 29 (le 27 mars 2002), 31 (le 2 avril 2002) à 38 (le 12 avril 2002), et 40 (le 17 avril 2002) à 43 (le 23 avril 2002).

Journal des débats (hansard). 55° législature, deuxième session, 2004-2005. Achevés : fascicules 1 (le 2 décembre 2004) à 5 (le 9 décembre 2004). Non révisés : fascicules 6 (le 10 décembre 2004) à 17 (le 21 janvier 2005).

Résumé des délibérations. 55e législature, première session, du 2 avril 2004 au 2 décembre 2004 : 43 résumés. 55e législature, deuxième session, du 2 décembre 2004 au 31 mars 2005 : 19 résumés.

Proiet spécial

LeBlanc, Valmond. *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1^{er} novembre 2003, http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp.

———. *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière]. 2001-, http://www.gnb.ca/legis/publications/publications_f.asp.

———. Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux [en line en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, http://www.gnb.ca/legis/publications/publications_e.asp.

Traduction des débats

Recueil de définitions législatives, 1993 = Listing of Definitions in Legislation, 1993- (sur disquette seulement).

Sauvageau, Alain. Formules pour la traduction parlementaire, 1995- / Parliamentary Translation Forms, 1995- (sur disquette seulement).

^{*} Accessible sur Internet seulement.

Programme pour les parlementaires

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont les suivantes : le bureau des député(e)s du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du troisième parti ou des parlementaires indépendants.

Chaque groupe ou caucus de députés constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative.

Bien que, en principe, le président de l'Assemblée soit habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

À l'heure actuelle, trois directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous la gouverne de la greffière :

- 1) le bureau des député(e)s du gouvernement ;
- 2) le Bureau de l'opposition officielle ;
- 3) le bureau de la députée néo-démocrate.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, des bureaux meublés sont fournis aux simples députés de l'Assemblée législative dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est aussi approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et le chef du troisième parti) et doit être utilisé pour les salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Le bureau compte un directeur général, un agent des communications et de recherche, une agente des communications, une gestionnaire du bureau, trois agents de recherche et une secrétaire.

Les parlementaires du Parti progressiste-conservateur et le personnel du bureau disposent actuellement de locaux aux deuxième et troisième étages de l'Édifice ministériel, qui est fréquemment désigné l'édifice de l'Ouest.

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau comprend un directeur général, une conseillère principale en élaboration des politiques, une analyste principale en matière de politiques, trois analystes en politiques, une gestionnaire du bureau, une adjointe parlementaire, une attachée de presse, une adjointe spéciale du chef, une adjointe en communications, deux secrétaires des parlementaires et une chef de cabinet.

Les parlementaires du Parti libéral et le personnel de l'opposition officielle disposent des locaux aux première et deuxième étages de l'ancien édifice du ministère de l'Éducation, qui est fréquemment désigné l'édifice de l'Est, ainsi qu'à la maison Jewett, auparavant occupée par Traduction des débats.

Bureau de la députée néo-démocrate

Le bureau comprend une agente de recherche et de planification et une secrétaire administrative de la chef et députée du Nouveau Parti démocratique.

La députée du Nouveau Parti démocratique et son personnel disposent de bureaux au troisième étage de l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Hommages

Paul Dawson

M. John Foran, député de Miramichi-Centre, a rendu un hommage posthume à Paul Dawson, ancien ministre du Commerce et du Développement ainsi que de l'Aide au revenu, qui est décédé le 3 avril 2005 :

Je prends la parole aujourd'hui pour souligner le décès d'un homme bien connu de Miramichi, Paul Dawson. M. Dawson a été député de l'Assemblée législative et ministre au Cabinet de M. Hatfield, où il s'est occupé de deux portefeuilles. Il a fait partie aussi du conseil municipal de Newcastle, et, au moment de son décès, il servait à titre de maire suppléant de Miramichi.

Au fil des ans, Paul a consacré beaucoup d'énergie au bénévolat dans sa collectivité, surtout dans le domaine des sports, ce qui a été souligné à plusieurs reprises. Il serait difficile de trouver une personne à Miramichi qui ne connaît pas Paul Dawson. Paul était un grand homme de famille, un mari, un père et un frère, qui laisse dans le deuil sa femme, ses enfants, ses frères et soeurs et ses amis. [Traduction.].

Kenneth Johnson

Le 31 mars 2005, M. S. Graham, député de Kent, a rendu un hommage posthume à l'ancien député libéral de Rogersville-Kouchibouguac, Kenneth Johnson :

C'est avec tristesse que nous avons appris, le 24 janvier, le décès de l'ancien député Kenneth Johnson. M. Johnson a servi à titre de député de 1995 à 1999. J'ai eu le privilège de servir avec M. Johnson à la Chambre et de collaborer étroitement avec lui, car nous représentions des circonscriptions voisines. Il était un député amical et dévoué et il a consacré sa carrière au service des gens de sa région. [Traduction.]

Laurier Lévesque

M. Paulin (Restigouche-Ouest) a souligné le décès du député Laurier Lévesque survenu en septembre 2005.

Né en 1929 à Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, M. Lévesque a fait ses études au Collège Saint-Joseph, de Memramcook, et au Teacher's College, de Fredericton. Enseignant de carrière, M. Lévesque a fait le saut en politique en 1960 pour se joindre à l'équipe de Louis J. Robichaud. Il a été un ardent défenseur des droits des francophones pendant ses 14 années passées en politique provinciale. Il a d'ailleurs été l'un des premiers députés à faire ses discours en français à l'Assemblée législative. Après une longue carrière politique, M. Lévesque

a continué d'être un homme engagé tant au niveau politique qu'au niveau social. En 1990, il a participé à des missions diplomatiques en pays étranger où il a contribué au rayonnement de notre système politique en organisant et supervisant des élections démocratiques dans 10 pays de l'Afrique, 2 pays de l'ancienne URSS et en Bosnie-Herzégovine.

Ab Rector

Le 31 mars 2005, M. Carr, député d'Oromocto-Gagetown, a souligné le service et la vie d'Ab Rector, ancien député coriste d'Oromocto, de 1991 à 1995, et ancien chef intérimaire du parti Confederation of Regions :

J'ai eu le privilège de connaître personnellement M. Rector, tout comme de nombreuses personnes de la région d'Oromocto, de Geary et de Burton. M. Rector est décédé hier au Oromocto Public Hospital, après une lutte contre le cancer. M. Rector était bien connu et respecté. [Traduction.]

Louis J. Robichaud

L'honorable premier ministre, Bernard Lord, s'est adressé à l'Assemblée législative le 6 janvier 2005 :

C'est avec regret et tristesse que j'informe la Chambre que Louis Joseph Robichaud, ancien premier ministre provincial et sénateur fédéral, est mort aujourd'hui à 79 ans. La perte de Louis Robichaud est lourde pour notre province et tout le Canada. Louis Robichaud a été un grand bâtisseur pour notre province. Sous sa direction, le gouvernement provincial a opéré des changements de taille dans notre province, qui ont façonné le Nouveau-Brunswick moderne que nous connaissons aujourd'hui.

En tant que premier ministre et plus tard sénateur, M. Robichaud a fait montre d'une ferme volonté d'agir et de s'investir ainsi que d'un profond attachement à la croissance et au développement du Nouveau-Brunswick pour tous les gens de la province.

Né et élevé à Saint-Antoine, dans le comté de Kent, M. Robichaud fait plus tard son droit. En 1952, à 27 ans, il se lance dans l'arène politique en tant que représentant de la circonscription de Kent à l'Assemblée législative. Il est réélu en 1956 et, deux ans plus tard, il est élu à la direction du Parti libéral. M. Robichaud mène son parti à la victoire en 1960; il devient ainsi le 24º premier ministre du Nouveau-Brunswick et le premier Acadien élu à cette charge.

Le premier ministre Louis Robichaud et son gouvernement instaurent le programme Chances égales pour tous, qui modernise les services publics de même que la structure du gouvernement provincial et des administrations locales, voient à l'adoption unanime de la première Loi sur les langues officielles, consolident l'infrastructure publique de notre province et réorganisent l'enseignement postsecondaire, en fondant l'Université de Moncton ainsi qu'en présidant à l'expansion de l'Université du Nouveau-Brunswick et au transfert à Fredericton de St. Thomas University. Le premier ministre Robichaud contribue aussi à nous donner l'un de nos symboles les plus vivants, notre drapeau provincial, hissé pour la première fois sur le toit de l'Assemblée législative en mars 1965.

L'une des réalisations les plus exceptionnelles et durables de Louis Robichaud, à titre de premier ministre, est la proclamation, en 1969, de la première Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, loi qui, pour la première fois, déclare que le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

La loi marque un point tournant dans la prestation garantie des services gouvernementaux dans les deux langues officielles pour les gens du Nouveau-Brunswick. Les gouvernements qui ont suivi ont fait fond sur cette loi historique que Louis Robichaud a présentée à cette Chambre il y a 35 ans.

Je me suis fièrement joint à M. Robichaud lorsque nous avons déposé, en juin 2002, la nouvelle Loi sur les langues officielles, qui a mis à jour et modernisé celle de M. Robichaud.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses réalisations que cet homme remarquable a eu à son actif pendant la décennie qu'il a passée à diriger la province, réalisations qui ont transformé notre province et marqué à tout jamais la façon dont nous vivons et travaillons ensemble dans ce Nouveau-Brunswick diversifié, bilingue et multiculturel qui est le nôtre aujourd'hui.

En cette journée de deuil collectif, il convient de saluer et de rappeler à notre mémoire tout ce que Louis Robichaud a fait pour notre province et l'exemple édifiant qu'il a donné par son dévouement, sa persévérance, sa fierté et son appartenance à notre province, notre culture et nos langues.

Louis J. Robichaud nous a tous montré que nous pouvons réaliser nos aspirations, vivre et prospérer dans la magnifique province qu'est le Nouveau-Brunswick.

Jim Wilson

Le 7 décembre 2005, M. Burke, député de Fredericton-Nord, a souligné le décès de Jim Wilson, ancien député libéral de Fredericton-Nord, qui est décédé le 10 juillet à l'âge de 68 ans :

Jim a représenté la circonscription de Fredericton-Nord de 1987 à 1991, et encore de 1995 à 1999. Il était particulièrement fier de la construction de l'école secondaire Leo Hayes, car il avait toujours favorisé la construction d'une école secondaire pour le côté nord de la ville. En plus du temps passé comme représentant élu, Jim a été activiste communautaire, membre à vie et ancien gouverneur adjoint pour les provinces de l'Atlantique de l'Association des Clubs Kin et membre de l'église anglicane St. John. [Traduction.]

Decosta Young

M. Huntjens, député de Charlotte-Ouest, a rendu un hommage posthume à Decosta Young, ancien député conservateur de Charlotte de 1967 à 1978, qui est décédé le 16 décembre 2005 :

Je prends la parole cet après-midi pour rendre hommage à un ancien député et grand homme du Nouveau-Brunswick. Decosta Young est décédé la semaine dernière. Il est né à l'île Deer et il a été entrepreneur de bâtiments et a exploité une entreprise de pêche à la sardine. Après avoir connu l'échec dans les élections de 1963, M. Young a été élu à l'Assemblée législative en 1967, et il est devenu député du côté de l'opposition. Il a été réélu au gouvernement de Richard Hatfield en 1970 et en 1974.

En plus de ses activités commerciales, de son travail politique et de son rôle à l'église, M. Young a été aussi un magnifique entraîneur de hockey. Portant son feutre de style Punch Imlach, il a inspiré ses joueurs de hockey. Il leur a donné l'impression qu'ils étaient aussi importants que les membres d'une équipe de la LNH quand ils quittaient l'île Deer pour jouer à la patinoire de Saint Andrews. Non seulement M. Young entraînait-il des joueurs de hockey, mais il leur a aussi inculqué les valeurs qui leur ont permis de faire des contributions durables à l'île Deer en tant qu'hommes.

Decosta était fier de son poste de député, et c'était évident. Lorsqu'il quittait l'île Deer, on n'aurait pas pensé qu'il se rendait à Fredericton. On aurait dit qu'il se rendait à la Chambre des communes ou même à Westminster. Il était un orateur convaincant et avait beaucoup de présence. [Traduction.]